

Gabriel Mas

HISTOIRE DES MIGRATIONS HUMAINES

Cahiers de Village de Forez

Collection Espace citoyen

INTRODUCTION	3
CHAPITRE I	
QUELQUES MOUVEMENTS DE POPULATION JUSQU'AU XIX ^e SIECLE.....	3
1. Odysées en Méditerranée et conquêtes autour de la Méditerranée.....	3
2. Les migrations en Afrique, de la préhistoire au Moyen Âge.....	4
3. Des migrations forcées : la traite des êtres humains.....	5
4. Au XIX ^e siècle, une migration surtout européenne.....	6
CHAPITRE II	
FLUX MIGRATOIRES DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS DEPUIS LE DÉBUT DU XX ^e s.....	6
1. 1900-1920 : camps d'internement et exodes de la première guerre mondiale.....	6
2. 1920-1945 : d'autres camps d'exclusion et exodes de la deuxième guerre mondiale.....	7
3. 1945-2000 : du remaniement postcolonial puis postsoviétique au brassage mondialisé.....	8
4. Début du XXI ^e siècle : mobilité humaine accrue avec les guerres asymétriques et les migrations environnementales	10
CHAPITRE III	
DROIT D'ASILE, FRONTIÈRES ET NATIONS EN EXIL	11
1. Droit d'asile à géographie variable et camps de réfugiés	11
2. Repli derrière les frontières et murs de la peur	13
3. Des politiques migratoires diverses suivant les pays	13
4. Diasporas et communautés transnationales	15
CHAPITRE IV	
L'IMMIGRATION AU CŒUR DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE	16
1. Dès les années 1870, la France est devenue un pays d'immigration	17
2. Première guerre mondiale : début de l'immigration choisie.....	18
3. Après 1945, reprise vigoureuse de l'immigration	20
4. Années 1980 : le discours sur l'immigration prend un caractère ethnique	22
CONCLUSION	24
ANNEXES	
▪ Quelques précisions concernant les cartes.....	25
▪ Cartes.....	26
BIBLIOGRAPHIE	32

HISTOIRE DES MIGRATIONS HUMAINES

INTRODUCTION

Nous savons qu'il y a environ 60 000 ans, un petit groupe d'« homo sapiens » émigra d'Afrique, accompagné de ses troupeaux, vers le Moyen-Orient, à cause de la sécheresse. Nous le savons grâce à l'analyse de l'ADN d'êtres humains de différentes parties du monde. Ce premier voyage allait entraîner le peuplement de la planète entière. Ces hommes sont partis avec le même désir fondamental que celui qui anime les migrants d'aujourd'hui : survivre et mener une vie meilleure.

La Bible abonde en récits de migrations. Le mot « Hébreu » a des liens avec la racine « abar » qui signifie « passer, traverser ». Il a des liens également avec un terme signifiant « poussière » : poussière des chemins. L'Orient ancien est un territoire sans cesse balayé par des déplacements de populations : déplacements contraints, quand le pouvoir dominant déportait une partie d'un peuple, déplacements volontaires, quand il s'agissait de transhumance, de la recherche d'une terre fertile, d'un appel de Dieu...

Aujourd'hui, les migrations internationales sont devenues un enjeu majeur qui pose de plus en plus question, en Europe notamment. Brosser un historique des migrations humaines permet de mieux comprendre cet enjeu.

Dans une première partie, on se contentera d'évoquer quelques mouvements majeurs de population depuis la préhistoire jusqu'au XIX^e siècle, lequel se termine au moment où s'amorce la première vague de migrations de la période contemporaine.

Dans une deuxième partie, on évoquera le XX^e siècle, qui a vu se multiplier divers camps d'internement et a été marqué par les débuts de la seconde grande vague de migration, à partir des années 1980.

Dans une troisième partie, on s'attardera sur les politiques migratoires actuelles et sur les populations exilées qui ont gardé une conscience identitaire.

Enfin, la quatrième partie soulignera combien l'immigration est au cœur de l'histoire de la France.

I. QUELQUES MOUVEMENTS DE POPULATION JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE

Les mouvements de population furent terrestres, fluviaux et maritimes. Au V^e siècle avant J.-C., les tribus celtes, qui ont remonté le Danube, ont conquis des terres par les armes ; à l'ouest, elles ont pénétré en Gaule : les Romains nommaient les Celtes « Galli » qui donnera Gaulois. Aux IV^e et V^e siècles après J.-C., la ruée vers l'ouest des peuples barbares (Francs, Burgondes...) a contribué à la chute de l'Empire romain. Du IX^e siècle au XI^e siècle, les Vikings ont mené leurs incursions maritimes et fluviales du Groenland jusqu'en Méditerranée. Il y eut aussi les migrations provoquées par l'installation d'un Empire mongol en Asie au XIII^e siècle.

On mettra l'accent sur les autres mouvements de population de cette période, concernant la Méditerranée, l'Afrique, les migrations forcées et l'émigration des Européens au XIX^e siècle.

1- **Odyssées en Méditerranée et conquêtes autour de la Méditerranée**

Les Grecs et les Phéniciens, excellents navigateurs, se sont implantés autour de la Méditerranée. Le phénomène de migration qui débute pour les Grecs au milieu du VIII^e siècle avant J.-C., a été d'une grande ampleur et a abouti à la fondation de nombreuses cités sur l'ensemble des côtes de la Méditerranée. Plusieurs causes expliquent cette migration : le manque de terres agricoles, la recherche de nouveaux débouchés commerciaux, les disettes, les luttes politiques qui forçaient les membres des partis vaincus à s'éloigner de leur patrie.

En Asie Mineure (Turquie actuelle), les cités grecques jouèrent un rôle majeur dans cette colonisation : Milet s'installa dans le Pont-Euxin (sud de la mer Noire) et dans le delta du Nil (Naucratis) ; les Phocéens fondèrent Marseille.

Théra, île au nord de la Crète, créa sur la côte d'Afrique du Nord, la base de Cyrène (côte libyenne actuelle) qui permettait aux Grecs de concurrencer les Phéniciens en Méditerranée occidentale. Ces derniers s'installèrent en Sicile, en Sardaigne et en Afrique du Nord.

Beaucoup plus tard, au VII^e siècle après J.-C., les Arabes vont étendre leur domination de l'Espagne au nord de la Syrie, sur la côte méditerranéenne et jusqu'à l'Inde actuelle.

L'impulsion de la conquête est venue du Mecquois Mahomet qui, en 610, a reçu la révélation et s'est mis à prêcher un monothéisme, dans la continuité du judaïsme et du christianisme. Les Quaraychites qui contrôlaient La Mecque, où un sanctuaire (la Kaaba) réunissait toutes les divinités arabes, ont contraint Mahomet et ses compagnons à s'exiler à Médine (c'est l'Hégire). Là, ils s'installèrent avec l'accord des tribus juives et arabes locales et Mahomet forma la umma, communauté de foi qui remplaçait l'ancienne organisation clanique. Les immigrés organisèrent des razzias pour survivre et s'emparèrent de La Mecque.

Lorsqu'il meurt (632), Mahomet a derrière lui presque toute l'Arabie. Le beau-père et successeur de Mahomet, Abu Bakr, le premier calife, va maintenir la cohésion des tribus par la force et donner le signal de l'expansion. Galvanisées par la promesse de nouveaux territoires et portées par le même sentiment religieux, les tribus arabes vont partir à la conquête du Proche et du Moyen-Orient.

Pour tenir ces territoires, des villes-camps sont fondées où s'implantent des Arabes. Des terres sont distribuées aux musulmans. Moyennant un impôt, la population conquise est libre de garder sa religion. Lorsque l'expansion arabe sera terminée (milieu XI^e siècle), l'islam continuera de s'étendre sous l'impulsion des Berbères et des Turcs.

Évoquons maintenant un type de migration particulièrement méconnue : les migrations internes des Africains.

2- Les migrations en Afrique, de la préhistoire au Moyen Âge

La circulation interne des hommes, des marchandises et des idées a été, depuis les temps les plus reculés, intense et complexe, d'un bout à l'autre de l'Afrique.

Plusieurs sites préhistoriques, allant de la vallée du Nil à l'Afrique orientale et australe, prouvent la présence d'outillages microlithiques (petites pièces de pierres taillées) déjà élaborés il y a plus de 20 000 ans. Ces peuplements se sont densifiés dans la moitié nord du continent du X^e au III^e millénaire avant J.-C., grâce à une longue période humide où on trouvait des savanes au Sahara et des forêts tropicales jusqu'au sud du lac Tchad. Une civilisation caractérisée par la chasse et la pêche, ainsi qu'une cueillette sélective de graminées (céréales) s'y développait déjà. Par ailleurs, des peintures rupestres du IV^e millénaire avant notre ère attestent les premières formes de domestication des bovins.

Mais le dessèchement climatique, qui s'est produit entre le III^e et le I^{er} millénaire avant notre ère, a conduit les populations qui occupaient le Sahara vers le Maghreb au nord, vers le Sahel au sud et vers la vallée du Nil à l'est.

L'Afrique a connu des dynamiques migratoires internes et autonomes, au moins jusqu'au VII^e siècle de notre ère, qui marque le début des interventions des puissances étrangères. Pendant l'Antiquité, les tribus, qui ont migré à l'intérieur de l'Afrique, sont moins connues que les Égyptiens sédentaires et créateurs d'une civilisation surgie du Nil. Toutefois, l'éclat de la civilisation égyptienne cache bien d'autres civilisations : ainsi, les Kouchites, en Nubie (nord du Soudan actuel), ont été des bâtisseurs comme les Égyptiens. À partir du III^e millénaire avant J.-C., ils ont commencé à émigrer au sud, vers le Kenya, puis vers la Tanzanie actuels. En tous cas, le Nil apparaît comme la voie royale des premières migrations africaines.

L'agriculture atteignit l'Afrique au sud de l'Équateur vers 1 000 avant J.-C., véhiculée par les migrations des peuples bantous, établis dans l'actuel Nigéria et l'actuel Cameroun. La croissance démographique importante dans la région du lac Tchad a contraint sans doute toute une population à émigrer.

C'est là le départ du plus grand mouvement de migration qu'ait connu l'Afrique. Certains groupes traversèrent la forêt équatoriale en suivant le cours d'affluents du Congo, puis le Congo jusqu'au site actuel de Brazzaville et Kinshasa. D'autres groupes contournèrent la forêt par les hauts plateaux des grands lacs et s'établirent dans l'actuel Katanga, au sud-est de la République démocratique du Congo. Vers 1 000 après J.-C., la progression continue des Bantous et, avec eux, des Kouchites, contraindra les peuples, chasseurs-cueilleurs établis en Afrique australe et orientale, à refluer encore plus au sud.

Au I^{er} siècle avant J.-C., repoussés par la colonisation romaine des côtes de l'Afrique du Nord, des peuples nomades comme les Numides, ont pénétré plus en avant dans l'Afrique saharienne. Certains, cependant, attirés par les avantages de la citoyenneté romaine, se sont intégrés et accédèrent au statut d'écrivains comme Apulée (II^e siècle

après J.-C.). Pour sa part, Augustin, né au IV^e siècle après J.-C., dans l'actuelle Algérie, est devenu évêque et Septime Sévère, né en Tripolitaine à la fin du I^{er} siècle après J.-C., est devenu empereur. Pour exercer leurs fonctions, ils ont circulé dans l'espace romain. Quand l'Empire romain est devenu chrétien (IV^e siècle après J.-C.), la nouvelle religion s'implanta progressivement en Afrique subsaharienne, probablement portée par des migrations humaines.

Avec l'avènement d'un Islam conquérant au VII^e siècle, la vente d'esclaves, pratiquée dans les souks des villes du nord de l'Afrique par les Berbères et les Arabes, va se généraliser dans le continent. Les traites esclavagistes, dans le monde musulman et, à partir du XVI^e siècle, la traite occidentale, vont ôter à l'Afrique, pendant longtemps, la maîtrise de son destin.

3- Des migrations forcées : la traite des êtres humains

L'esclavage a touché toutes les sociétés humaines à l'exception des sociétés de chasseurs-cueilleurs de Nouvelle-Guinée et de l'Est africain (Kenya). L'Afrique a été particulièrement touchée par la traite des esclaves, c'est-à-dire le commerce régulier des êtres humains réduits en esclavage pour être vendus ; l'ensemble de l'opération se déroulait au milieu d'un déploiement sans précédent de violences.

La traite arabo-musulmane, qui a succédé à celle de l'Empire romain, existait déjà dans l'Arabie préislamique, mais elle s'est beaucoup développée après la mort de Mahomet (632) qui, pour sa part, a eu comme premiers compagnons des esclaves africains. Les conquêtes arabes et l'expansion de l'islam expliquent le développement de la traite et de l'esclavage, en particulier des Noirs. Aux Africains revinrent les tâches que le temps contribua à dévaloriser : ils étaient esclaves de plantation, eunuques, etc. Les eunuques furent d'abord indifféremment blancs (Slaves, Francs, originaires d'Asie centrale et orientale...) ou noirs. Puis la profession d'eunuque fut de plus en plus identifiée aux Noirs.

Les marchands emmenaient leurs esclaves depuis la zone sahélienne jusqu'à l'Égypte en suivant la vallée du Nil ou jusqu'au Maghreb, en traversant le Sahara. Un troisième axe commercial reliait le sud de l'Abyssinie (Éthiopie actuelle) à la mer Rouge et à la péninsule arabique.

Il est difficile d'évaluer le nombre des esclaves transportés par ces différents axes vers le monde arabo-musulman. La traite arabo-musulmane, qui a perduré pendant quatorze siècles, n'a jamais atteint les chiffres annuels les plus élevés de la traite européenne, mais le nombre total des esclaves transportés a dû être très élevé.

À la différence de la traite arabo-musulmane, la traite européenne a été spécifiquement une traite négrière. La traite européenne a été pratiquée successivement et essentiellement par les Portugais, à partir du XVI^e siècle, et à partir du XVII^e siècle, par les Hollandais, les Anglais et les Français. Elle était pratiquée à partir des comptoirs côtiers du golfe de Guinée où furent créés les ports esclavagistes comme Lagos.

La traite européenne a contribué à maintenir, jusqu'au cœur de l'Afrique, un état de guerre endémique entre grands empires, petits royaumes et même simples tribus. Depuis le milieu du XVI^e siècle, la côte atlantique, entre le Cap-Vert et l'Angola, est devenue un réservoir d'esclaves pour les mines et les plantations d'Amérique.

Les négriers européens employaient tous les mêmes méthodes : négociant avec les États négriers (ex. le royaume de Dahomey devenu aujourd'hui le Bénin) dirigés souvent par des descendants des Portugais métissés, ils troquaient leurs esclaves contre des marchandises européennes : tissus, armes à feu, alcool.

Voici ce qu'un trafiquant hollandais dit de la traite dans le port esclavagiste d'Ouidah, sur la côte du Dahomey, à la fin du XVII^e siècle : « On peut vous fournir 1 000 esclaves tous les mois ; on nous les amène sur une grande place ; ils sont mis tout nus et visités jusqu'au moindre de leurs membres par nos chirurgiens. Le prix est réglé : les femmes valent un quart ou un cinquième de moins que les hommes. Les esclaves sont ensuite remis dans la prison où ils vivent à nos dépens. Pour éviter la dépense, nous les envoyons à la première occasion à bord de nos vaisseaux. On en a quelquefois jusqu'à 600 ou 700 dans un navire. » Aussi nombre d'entre eux mouraient sur le navire.

Les ports européens impliqués dans ce trafic étaient : Liverpool, Amsterdam, Nantes, Bordeaux, Cadix, Lisbonne. Plus de la moitié des esclaves achetés dans les ports du golfe de Guinée étaient déportés vers le Brésil. Les autres étaient envoyés dans les colonies espagnoles d'Amérique du Sud, dans les îles antillaises, en Virginie, et en Louisiane. Les Pères pèlerins du Mayflower, calvinistes qui sont partis en 1620 de l'Angleterre vers l'Amérique, useront de la conversion des païens comme d'un argument justifiant ce commerce humain.

Au total, 12 à 15 millions d'Africains furent embarqués à destination des colonies européennes, du XVI^e au XIX^e siècle. Cette traite négrière attirait les armateurs car elle rapportait beaucoup d'argent.

Évoquons maintenant les migrants qui furent très nombreux à quitter l'Europe au XIX^e siècle.

4- Au XIX^e siècle, une migration surtout européenne

Au XIX^e siècle, les migrations sont devenues massives. Le passage de la navigation à voile à la navigation à vapeur a permis de transporter des populations importantes ; la constitution d'États-nations, en particulier en Europe, s'est traduite par l'exclusion de nombreuses minorités, ethniques, religieuses ou linguistiques. Par ailleurs, la pauvreté dans les régions de départ et la demande de main-d'œuvre dans les grandes régions d'immigration, ont fortement augmenté le nombre de migrants.

Du continent européen sont partis par millions des migrants allant vers des destinations lointaines, de grands territoires vides ou peu peuplés (États-Unis, Canada, Australie), souvent coloniaux. Des populations, précédemment sédentaires, sont entrées en mobilité. L'émigration européenne est passée de 200 000 départs par an jusqu'aux années 1860, à près de 800 000 départs entre 1885 et 1890.

Les Anglais et les Allemands ont fourni les plus gros contingents de migrants jusqu'aux années 1880. Le fort accroissement de la population et la misère ouvrière en Angleterre, la grande famine en Irlande (1845-1849) et la répression dans les États allemands contre les révolutionnaires de 1848, sont à l'origine de cette grande vague migratoire, surtout vers les États-Unis. Les Allemands étaient particulièrement nombreux puisque l'anglais a été adopté comme langue nationale aux États-Unis à une voix près. Les Irlandais ont continué à émigrer jusqu'à la fin du siècle.

Les flux méditerranéens et slaves ont pris le relais dès les années 1880 ; les Italiens ont fourni les plus gros contingents : plus de 7 millions d'Italiens ont quitté leur pays, en particulier les pauvres du Mezzogiorno, de 1895 à 1913.

Le départ des Juifs de l'Empire russe après les pogroms des années 1880-1890, de même que celui des Slaves de l'Empire austro-hongrois (Polonais, Hongrois, Croates, Bosniaques) a grossi brutalement à la fin du siècle, pour dépasser les 200 000 départs dans les premières années du XX^e siècle. Les Allemands ont contribué, avec les Italiens, à peupler l'Amérique du Sud, hispanique et portugaise. La France, qui était déjà un grand pays d'immigration à cette époque, comptait un million d'étrangers en 1900.

Au XIX^e siècle, le droit de sortie pour les migrants était plus difficile à obtenir que le droit d'entrée, alors que, depuis les années 1990, le droit de sortie s'est généralisé et le droit d'entrée s'est considérablement durci. Au XIX^e siècle, en Europe, la population était un instrument de richesse agricole, militaire et fiscale. En revanche, les grands pays d'immigration ouvraient grands leurs bras aux immigrés, car ils voulaient développer une immigration de peuplement. La France, de son côté, manquait de main-d'œuvre pour son industrie, d'autant plus que son taux de natalité avait baissé.

De son côté, l'Algérie a été, comme l'Australie, progressivement peuplée par des proscrits, puis par des colons, car l'une comme l'autre, attiraient peu les immigrants à leurs débuts. Les premiers migrants pour l'Australie ont été les condamnés de droit commun, les forçats, les prostituées et les enfants abandonnés. Pour l'Algérie, les proscrits furent les quarante-huitards (révolutionnaires de 1848 en France), les opposants au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, de même que les Alsaciens-Lorrains après 1871 (à la suite de la défaite de Napoléon III contre la Prusse, l'Alsace et le nord de la Lorraine ont été intégrés au territoire allemand). Des Judéo-espagnols étaient déjà présents en Algérie, certains depuis l'époque de l'Inquisition. En 1901, 364 000 Européens vivaient en Algérie, dont une moitié d'origine française.

Au XX^e siècle les migrations, importantes sur tous les continents, vont être marquées avec les deux guerres mondiales, par les exodes et les migrations forcées.

II. DES FLUX MIGRATOIRES DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS DEPUIS LE DÉBUT DU XX^e SIÈCLE

Au début du XX^e siècle, comme la Chine est déjà densément peuplée, des travailleurs agricoles chinois contribuèrent à la construction du chemin de fer aux États-Unis ; quant aux travailleurs indiens, ils rejoignirent les plantations de canne à sucre aux Antilles et à la Réunion après l'abolition de l'esclavage. Les premiers colons japonais, pour leur part, furent nombreux à peupler les îles conquises proches de leur archipel. L'innovation technique du fil de fer barbelé provoqua aussi, au début du XX^e siècle, l'apparition des premiers camps d'internement.

1- 1900-1920 : camps d'internement et exodes de la première guerre mondiale

Au cours de la guerre d'indépendance des Cubains contre l'Espagne, à la fin du XIX^e siècle, les Espagnols avaient déjà eu l'idée de déplacer 300 000 civils et leur bétail dans des camps contrôlés par l'armée. L'idée a été reprise

par les Anglais lors de leur guerre contre les Boers (1899-1902), colons hollandais qui leur disputaient le contrôle de l'Afrique du Sud. Les femmes et les enfants furent expulsés de chez eux et transférés avec le bétail dans d'énormes camps situés le long des lignes de chemins de fer. L'indignation de l'opposition libérale à Londres n'a pas suffi et ces premiers camps de concentration provoquèrent la mort de 20 000 personnes tuées entre autres par le typhus et la typhoïde. Le général allemand Von Trotha utilisa la même stratégie pour réprimer la révolte du peuple Herero (1904-1909) dans le Sud-Ouest africain (actuelle Namibie). Là aussi, la population fut décimée.

Les camps d'internement de la première guerre mondiale ont laissé moins de trace dans les mémoires jusqu'à ce que des historiens les redécouvrent au cours des années 1990 (ouvrage de Jean-Claude Farcy, épuisé : « Les camps de concentration français de la première guerre mondiale », 1995). D'une manière générale, tous les pays liés à la première guerre mondiale ont ouvert des camps pour regrouper des civils des nations ennemies. En France, on interna dans une cinquantaine de camps, appelés alors camps de concentration ou dépôts d'internés, situés surtout dans l'Ouest et le Sud et en particulier sur les îles (île d'Yeu), des civils allemands et austro-hongrois et des Alsaciens libérés lors des premières avancées militaires françaises en Alsace en 1914.

On interna aussi des personnes indésirables dans la zone des armées : prostituées, Tsiganes. Le père Wrezinski, qui a fondé l'association ATD Quart Monde, est né en 1917 dans le camp d'Angers et y a perdu sa sœur, morte de faim. Il expliquera plus tard que sa déclaration de guerre à la misère a un lien avec le décès de sa sœur. Au Royaume-Uni, des étrangers suspectés, comme des tailleurs juifs de Londres originaires d'Autriche-Hongrie ou des Irlandais, après 1916, ont été également enfermés dans des camps. En Allemagne, le camp le plus important, situé en Basse-Saxe, a détenu surtout des Belges, des Russes et des Français.

La grande guerre (1914-1918) a eu aussi d'autres effets migratoires : l'effondrement des grands empires a multiplié le nombre de déplacés, d'exilés et d'apatrides. Les pénuries de main-d'œuvre dues aux millions de morts et aux nécessités de la reconstruction ont, par ailleurs, intensifié les mouvements de population. Ainsi, pendant cette guerre, le nombre d'étrangers a augmenté en France, réfugiés belges en 1914, Serbes en 1915, Arméniens tentant de fuir le génocide en 1916, soldats coloniaux qui furent renvoyés chez eux après les combats, par crainte des unions mixtes.

On peut citer aussi les Espagnols, les Grecs, les Annamites et les Chinois recrutés dans les usines de même que les Russes blancs fuyant la révolution d'Octobre 1917 et devenus apatrides, comme le peintre Chagall, à la suite d'un décret soviétique.

Après la guerre, la disparition de l'Empire ottoman s'est soldée par des départs massifs de réfugiés : 1 300 000 Grecs ont été transportés d'Asie Mineure en Grèce alors que 400 000 Turcs sont passés de Macédoine en Turquie. Après 1918, ce fut aussi l'exode d'Allemands de Pologne et des pays baltes : l'Allemagne a alors accueilli un million de réfugiés venus de l'est. La disparition de l'Autriche-Hongrie a été également à l'origine de mouvements de population : ainsi, les Hongrois ont quitté la Transylvanie devenue roumaine. Quant au Proche-Orient, les Kurdes ayant échoué à y former un État, se sont répartis entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie.

En Russie, la guerre civile (1918-1921) qui a suivi la prise du pouvoir par les Bolcheviks dirigés par Lénine, a vu apparaître un nouveau style de camp d'internement.

2- 1920-1945 : d'autres camps d'exclusion et exodes de la deuxième guerre mondiale

Lénine a voulu non seulement isoler les « ennemis de la Révolution » comme on neutralisait pendant la guerre les civils des nations ennemies, il a voulu aussi inculquer le goût de l'effort aux récalcitrants à la militarisation de l'économie du communisme de guerre (1918-1921), par le biais du travail forcé. D'où l'existence de deux types de camps auxquels l'Allemagne nazie en ajoutera un troisième en 1942.

Dans le premier type de camp, on a donc interné des personnes jugées dangereuses en temps de guerre. Dans le deuxième type de camp, initié par Lénine et désigné par le nom de goulag (veut dire en russe direction générale des camps) ou camp de concentration, aux fonctions d'exclusion, se sont ajoutées des fonctions économiques et sociales qu'on retrouvera dans les camps créés par Hitler dès 1933 et en République de Chine populaire, après 1949. Les camps d'extermination nazis (troisième type de camp) ont été créés à partir de 1942 (conférence de Wansee).

Dans l'URSS des années 1930, Staline, successeur de Lénine, a perpétué le goulag, en déportant 2 500 000 personnes pour appliquer la collectivisation agricole. Il y eut aussi des déportés politiques, si bien qu'à la veille de la seconde guerre mondiale, 7 millions de personnes avaient été envoyées au goulag. Dès avant l'attaque allemande contre l'URSS, en juin 1941, 400 000 Polonais furent chassés d'Ukraine et de Biélorussie. Pendant la débâcle de l'été 1941, ce fut le tour des Allemands de la Volga puis, en 1943-1944, des Tchéchènes et des Tatars de Crimée. Quant aux

2 300 000 prisonniers de guerre soviétiques rapatriés, ils furent en grande majorité transférés vers les camps du goulag, car accusés de collaboration collective.

Les premiers camps de concentration nazis accueillirent des opposants politiques puis, aussi, des asociaux (vagabonds, prostitué(e)s, Tsiganes, témoins de Jéhovah). La rééducation des coupables fut rapidement abandonnée car les préoccupations économiques l'emportèrent. Dès 1940, une partie importante de la population allemande se transforma en migrants : de jeunes citadins furent éparpillés en Allemagne, surtout pour les détacher de l'influence de leurs parents ; les ouvriers furent transférés tantôt de leurs usines vers l'armée et inversement, de même que d'une région à une autre. Après les conquêtes (1939-1942), l'Allemagne nazie eut des immigrés forcés : 5 millions de prisonniers de guerre, 6 millions de travailleurs réquisitionnés au titre du STO (1943), de même que des déportés résistants et raciaux. Les provinces orientales allemandes connurent un véritable brassage de populations après la défaite polonaise ; les services SS de purification ethnique expulsèrent 500 000 Juifs et 700 000 Polonais qu'ils remplacèrent par des Allemands des pays baltes et de l'Europe centrale et orientale.

Pour les Juifs allemands, Hitler décida d'abord une émigration payante : jusqu'à la fin du mois d'octobre 1941, 537 000 Juifs quittèrent légalement l'Allemagne, l'Autriche et la Bohême-Moravie en échange de 9,5 millions de dollars versés par leurs coreligionnaires étrangers. À partir de 1942, les nazis appliquèrent la solution finale en déportant tous les Juifs d'Europe occupée vers les 13 camps de concentration déjà existants et surtout vers de nouveaux en construction, en Pologne : centres d'extermination ou camps mixtes comme Auschwitz. 11 millions de Juifs étaient concernés et plus de la moitié de l'objectif a été atteint. Il y eut aussi d'autres victimes du génocide : des Slaves, des Tsiganes et des malades mentaux allemands assassinés dans les six centres d'euthanasie.

À partir du moment où l'Armée rouge pénétra en Prusse orientale, il y eut à nouveau un immense exode, en direction de l'ouest. Ces migrants étaient des ouvriers, des soldats démobilisés, des prisonniers de guerre, des sinistrés des bombardements, des survivants des camps de concentration. Par ailleurs, après la fin de la guerre, plus de 16 millions d'Allemands ont dû quitter les territoires sous occupation soviétique.

Comme les nazis, l'armée japonaise a aussi, pendant la deuxième guerre mondiale, déporté de la main-d'œuvre dans sa zone d'occupation, en Asie, en particulier en Mandchourie, au nord-est de la Chine, où également des prisonniers de guerre et des civils ont subi des sévices (expériences médicales). Par ailleurs, des Coréennes et des Chinoises ont été réduites à l'état d'esclaves sexuelles aux abords des champs de bataille.

Les États-Unis, adversaires du Japon dans l'océan pacifique, ont interné des Japonais résidant sur leur territoire dans des camps de détention, entourés de miradors et de fils de fer barbelés. À la fin de la guerre, les déportés ont reçu un ticket de bus et 25 dollars.

En France, le nombre de camps d'internement a quadruplé de 1939 à 1946, par rapport au nombre de camps de la Grande Guerre : 600 000 personnes ont été internées dans deux cents camps, dont une dizaine en Afrique du Nord, pendant ces années noires. Il s'est agi d'abord, début 1939, des exilés républicains espagnols puis, à la déclaration de guerre de 1939, des Allemands et des Autrichiens qui s'étaient réfugiés en France depuis 1933 et qu'on n'a pas distingués des partisans d'Hitler. Dans le même temps, on a interné des politiques, surtout des communistes, puis, sous le régime de Vichy, 100 000 Juifs dont 75 000 furent déportés et 3 000 nomades dont beaucoup restèrent internés à la Libération.

On peut remarquer que des Allemands et des Espagnols ont participé à la Résistance en France en 1944 : des Allemandes ont infiltré les services de la Wehrmacht et des maquisards allemands ont participé à la libération de la ville de Nîmes en août 1944. De leur côté, des évadés de camps de réfugiés espagnols ont rejoint la Résistance française, ont formé la brigade tankiste « Nueve » et ont participé à la libération de Paris en août 1944.

À partir d'avril 1945, prisonniers, déportés et Juifs (2 500 seulement sur 75 000) retrouvèrent le sol français.

Du côté anglais, en juin 1940, au moment de la débâcle, des milliers d'étrangers ont aussi été internés. Des navires emmenèrent des Allemands et des Italiens dans des camps au Canada, en Australie et en Inde.

3- 1945-2000 : du remaniement postcolonial puis postsoviétique au brassage mondialisé

En novembre 1917, Balfour, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, avait préconisé la constitution d'un foyer national juif en Palestine et, 30 ans plus tard, après les horreurs de la solution finale, l'ONU donna aux Juifs une patrie comme l'avait revendiqué le mouvement sioniste : la Palestine fut partagée en deux États indépendants, juif et arabe. L'immigration juive en Palestine avait déjà augmenté entre les deux guerres et des heurts s'étaient produits entre Juifs et Arabes palestiniens. Dès le lendemain de la proclamation de l'indépendance de l'État

d'Israël, le 14 mai 1948, les armées des pays arabes voisins entrèrent en Palestine, mais l'armée israélienne, mieux équipée, prit rapidement le dessus. Dès lors, 700 000 à 800 000 Palestiniens (sur 1,4 million) furent contraints de fuir leurs foyers et les deux tiers d'entre eux s'installèrent dans des camps de réfugiés. Les réfugiés palestiniens sont aujourd'hui plus de 5 millions.

Comme il n'y a pas eu d'État palestinien et comme l'État d'Israël s'est agrandi, ce dernier a engagé une forme de colonisation au moment où s'intensifiait en Asie et en Afrique le mouvement de décolonisation. Les décolonisations ont causé de nombreux mouvements de populations. Un échange massif de population a suivi la décolonisation indienne en 1947, avec le départ de 7,5 millions de musulmans vers le Pakistan, tandis que 10 millions d'Indous et de Sikhs se réfugiaient en Inde. En 1971, quand le Bangladesh (ex-Pakistan oriental) fut créé, 10 millions de Bengalis, qui fuyaient les violences de l'armée pakistanaise, se sont réfugiés en Inde.

La guerre d'Algérie (1954-1962) a aussi provoqué des déplacements de population. Sur le territoire algérien, deux millions d'Algériens ont vécu dans des camps et, à l'issue de cette guerre, 1 million de pieds-noirs et de 30 000 harkis ont été rapatriés en France. La guerre d'Indochine (1946-1954) a donné lieu également à la création de camps. Quant au gouvernement communiste vietnamien, s'il a réussi à vaincre les États-Unis qui avaient pris le relais de la France en Indochine, il a provoqué, en 1975, par ses mesures coercitives, le déplacement de 500 000 personnes dans les nouvelles zones économiques et l'exode de 1,3 million de personnes jusqu'en 1989, dont plus de 700 000 boat people. De 1975 à 1985, 110 000 réfugiés du Sud-Est asiatique furent accueillis en France dont des Cambodgiens rescapés des massacres perpétrés par les Khmers rouges.

La guerre froide en Europe a également augmenté le nombre de migrants et de réfugiés. La construction du mur de Berlin en 1961 a provoqué des passages clandestins et des morts chez ceux qui ont essayé de le franchir pour passer à l'Ouest. La chute du mur (1989), du rideau de fer et l'éclatement de l'URSS ont donné lieu à l'arrivée de nouveaux Allemands en Allemagne, installés précédemment en Russie, au Kazakhstan, et dans les États Baltes : il y eut 2 millions de rapatriés.

D'autres redistributions de nationalités se sont produites après 1989 : départs de Hongrois de Roumanie ; échanges de lieux d'installation entre les Tchèques et les Slovaques, après la partition (1993) de l'ancienne Tchécoslovaquie ; déplacement de 500 000 Bulgares d'origine turque en Turquie ; retour de 350 000 Grecs de l'actuelle Géorgie et migration de Juifs russes vers Israël ou les États-Unis. La Russie enregistra des départs d'Ukrainiens et accueillit sur son sol des « Russes ethniques » de retour au pays depuis les anciennes Républiques soviétiques. La Russie découvre, au début des années 1990, deux phénomènes jusqu'alors inconnus : la clandestinité (réfugiés afghans) et le transit. Des migrants qui n'étaient pas soviétiques (ex. des Chinois) veulent aller en Europe ou en Amérique du Nord. Par ailleurs, dans les années 1990, les revendications sécessionnistes qui ont suivi l'effondrement de l'URSS, ont provoqué des affrontements dans le Caucase et des déplacements de population (Georgiens, Tchétchènes ...). Les exilés caucasiens sont surnommés à Moscou « les culs noirs ».

Après la mort de Tito (1980), les divergences politiques entre les dirigeants de la ligue des communistes de Yougoslavie se sont multipliées et ont abouti à la guerre (1991-1999). De nombreux ressortissants du pays ont fui en particulier ceux de Bosnie-Herzégovine d'où s'exilèrent 2,2 millions de personnes. Les Bosniaques se réfugièrent surtout à l'étranger, principalement en Allemagne, les Serbes et les Croates de Bosnie, en Serbie et en Croatie. Quant à la guerre serbo-albanaise qui a provoqué l'intervention de l'OTAN au Kosovo, contre les Serbes, en 1999, elle provoqua le départ de 848 000 Albanais et 250 000 Serbes.

Les trente années de forte croissance économique qu'ont connues les pays industrialisés après la deuxième guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1970 sont aussi à l'origine de l'arrivée de nombreux migrants en occident : ils étaient 3,3 millions en 1960, 10 millions en 1974 et autour de 15 millions en 1980, alors que l'immigration fut fortement limitée par les États d'accueil à partir des années 1974-1981. Même les États méditerranéens de l'Union européenne sont devenus des terres d'immigration à partir des années 1980 ou 1990 : des migrants du Maghreb arrivèrent en Italie et en Espagne.

Toutefois, les déplacements de population ont été beaucoup plus importants en Amérique centrale, en Afrique, au Moyen-Orient (problème kurde) et au Sri Lanka (guerre civile) au cours des années 1990. L'instabilité politique, les guerres et le sous-développement en sont les principales causes. Pour l'Amérique centrale, on peut évoquer les conséquences de la guerre civile au Guatemala et au Nicaragua (1991-1994) et la dictature militaire installée à Haïti, qui a provoqué la fuite de milliers de Haïtiens vers les États-Unis. En Afrique, il y eut la guerre civile au Mozambique (fin des années 1980), le conflit entre le nord et le sud du Soudan (années 1980), l'affrontement entre l'État et la mouvance islamiste en Algérie (1992-1999). Certes, ces conflits ont donné lieu à un afflux des demandeurs d'asile vers l'Europe et l'Amérique du Nord, mais ces derniers ont été encore plus nombreux à se rendre dans un pays voisin, aussi pauvre que

le leur. Le nombre de migrants qui a plus que doublé dans la deuxième moitié du XX^e siècle, va encore augmenter au début du XXI^e siècle.

4- Début du XXI^e siècle : mobilité humaine accrue avec les guerres asymétriques et les migrations environnementales

Au cours d'un entretien avec le pape à Rome le 9 mai 2016, un journaliste de *La Croix* a posé la question : l'Europe peut-elle accueillir tant de migrants ? Le pape lui a répondu que c'était une question juste et responsable parce qu'on ne peut ouvrir les portes de manière irrationnelle. Mais, il a ajouté que la question de fond à se poser était : pourquoi il y a tant de migrants aujourd'hui ? À cette deuxième question, le pape répond que les causes sont dues aux guerres au Moyen-Orient et en Afrique et au sous-développement du continent africain qui provoque la faim. Le pape souligne par ailleurs le problème posé par un système économique mondial tombé dans l'idolâtrie de l'argent, à l'origine de l'augmentation des foyers de pauvreté.

Les réponses du pape sont pertinentes. Depuis les années 1990, les guerres dites asymétriques, avec des affrontements entre des États et des groupes armés, ou entre groupes armés, se multiplient en particulier au Moyen-Orient : ainsi, les Afghans qui ont vu la guerre s'installer chez eux depuis 1979, avec l'invasion soviétique. Ils ont connu l'exil politique et la migration économique, surtout au Pakistan et en Iran, avec l'arrivée au pouvoir des Talibans, en 1996, suivie de l'intervention militaire des États-Unis en octobre 2001. Les troupes étrangères se sont retirées du pays, fin décembre 2014, ce qui a étendu les zones de combat entre les forces gouvernementales et les Talibans. Aussi, les Afghans migrent-ils encore en grand nombre, à l'intérieur de leur pays ou à l'étranger.

En mars 2003, l'agression américaine contre l'Irak a conduit à la destruction des institutions de l'État et a provoqué l'émergence de groupes armés dont celui qui va donner naissance à Daech (État Islamique). Depuis 2003, la succession de conflits, aggravés depuis 2014, par les exactions de Daech, ont provoqué des vagues de réfugiés, affectant entre autres les communautés chrétiennes.

C'est la Syrie qui fournit aujourd'hui (juin 2016) le plus grand nombre de réfugiés : 5 millions, dont la plupart sont accueillis par la Turquie, la Jordanie et le Liban. Aucun pays du Golfe n'a proposé d'en recevoir. Au Liban, les migrants représentent presque la moitié de la population dont plus de 250 000 travailleuses domestiques. En Syrie, la guerre civile a commencé par des manifestations populaires brutalement réprimées par Bachar-el-Assad, en 2011 ; les tergiversations des occidentaux n'ont pas permis de solution politique.

Les guerres concernent aussi l'Afrique où ces dernières années, de nouveaux conflits ont éclaté au Mali, en Centrafrique, au Nigéria, en Libye, si bien qu'une dizaine d'États sont touchés par des conflits armés. L'Afrique est devenue une terre de réfugiés et de déplacés. À Dadaab, au Kenya, à la frontière somalienne, un ensemble de camps rassemble plus de 500 000 personnes. En République démocratique du Congo, 3 millions de personnes ont été chassées de chez elles par des groupes armés qui pillent les ressources minières très importantes du pays.

Contrairement à ce que laissent entendre des responsables politiques occidentaux, les migrants africains n'ont pas l'Europe pour seul horizon. Ils sont nombreux à émigrer à l'intérieur de l'Afrique, surtout en Afrique de l'Est. Ainsi, l'Éthiopie accueille plus de 700 000 réfugiés, vivant dans une vingtaine de camps et fuyant les violences de la Somalie, du Soudan du Sud et de l'Érythrée.

Le nombre de migrants a aussi augmenté en Afrique, à cause des politiques économiques néolibérales pratiquées depuis les années 1980 et accentuées après la crise financière de 2008 : le pape y fait allusion en évoquant l'idolâtrie de l'argent. Les écarts de richesse ont augmenté et les poches de pauvreté se sont multipliées. En Afrique, l'effondrement des prix des produits du sous-sol depuis 2014 a aggravé la situation.

Toutefois, l'Afrique du Sud reste un important bassin d'emplois pour les travailleurs venus des pays voisins : Mozambique, Lesotho. Des couloirs migratoires sont particulièrement dynamiques, comme celui des planteurs de cacao, quittant le Burkina Faso pour la Côte d'Ivoire. Les migrants subsahariens qui partent pour l'Europe, sont nombreux à s'arrêter au Maroc et surtout en Algérie car le renforcement des frontières a transformé ces deux pays en cul-de-sac.

Aux États-Unis, les migrations européennes ont été remplacées par celles d'Amérique latine, Mexique en tête. Le pays est traversé par des migrants clandestins centre-américains qui sont des cibles faciles pour les criminels et les policiers sans scrupule. La pauvreté de ces migrants les pousse parfois à partir en laissant leurs enfants dans le pays, comme c'est le cas au Salvador. Les habitants des pays andins comme le Pérou s'expatrient aussi dans les anciens pays d'immigration européenne : Argentine, Chili, Brésil. Le Canada, pour sa part, reçoit des migrants d'origine asiatique, Philippins et Chinois principalement.

La Russie est à la fois une terre d'émigration et d'immigration. Dans l'union européenne, la forte dégradation économique en Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, a provoqué des vagues de départs dans la population et une baisse de l'immigration, mais la pression migratoire vers l'ensemble de l'Union européenne s'est fortement accentuée en 2015 et 2016.

En Asie, les migrants quittent surtout l'Inde, la Chine, le Bangladesh, le Pakistan et les Philippines. Ils se dirigent vers les pays voisins comme la Corée du Sud mais aussi de plus en plus vers les autres continents. Si on prend l'exemple de l'Inde : 16 millions d'Indiens vivaient en dehors de l'Inde en 2015 mais le pays comptait également 5 millions de travailleurs étrangers.

L'Asie, avec ses villes côtières très peuplées et très exposées à l'élévation du niveau des océans est la plus concernée par les migrations environnementales. Les victimes de la désertification en Afrique et parfois des inondations, sont aussi des migrants environnementaux. La famine, qui a sévi en 2011 dans la Corne de l'Afrique, a affecté 12 millions de personnes et provoqué des déplacements massifs, d'autant plus que la guerre est présente dans les États concernés comme la Somalie. Parmi les premiers réfugiés climatiques, au début de ce siècle, on trouve quelques milliers d'habitants de l'archipel Tuvalu, au nord des Fidji. Ils ont quitté des bandes de terre, situées seulement à 50 cm en dessus du niveau de l'océan Pacifique, pour la Nouvelle-Zélande. Autour des années 1950, le lien entre l'activité humaine et le changement climatique a été démontré sans beaucoup d'écho. Son ampleur est aujourd'hui sans précédent. Ainsi, au sud de l'Alaska, où la température a augmenté de 4 °C, ces trente dernières années, chasseurs (les ours polaires ont migré vers le nord) et pêcheurs envisagent de quitter leur village.

Début 2016, la Turquie était devenue, devant le Pakistan, le premier pays d'accueil au monde, avec 1 600 000 réfugiés sur son sol. C'est dire les enjeux représentés par les accords conclus entre la Turquie et l'Union européenne, qui semblent avoir fermé les portes de l'Europe aux migrants en provenance du Moyen-Orient. On va pouvoir le vérifier en analysant la façon dont les États appliquent le droit d'asile.

III. DROIT D'ASILE, FRONTIÈRES ET NATIONS EN EXIL

65 millions de migrants étaient sur les routes, fin juin 2016, dont les deux tiers étaient des déplacés dans leur propre pays. En 2015, l'Union européenne a vu frapper à sa porte plus de 1 200 000 demandeurs d'asile. L'Europe est à l'origine du statut de réfugié défini par la Convention de Genève de 1951, mais, en matière d'asile, il y a une inégalité de traitement au sein de l'Union européenne.

1- Droit d'asile à géographie variable et camps de réfugiés

L'asile, pratiqué depuis l'Antiquité, renvoie étymologiquement au mot refuge. Il était, à ses débuts, de nature plutôt religieuse. L'asile chrétien a été officialisé par le concile d'Orléans en 511. Avec le renforcement du pouvoir royal, le droit d'asile est devenu le droit pour un État d'offrir un refuge à des personnalités. Le premier État à proclamer l'asile politique a été la France révolutionnaire, dans la constitution de 1793 : « Le peuple français donne l'asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté » (article 120).

Après la 1^{re} guerre mondiale, le Haut-Commissaire pour les réfugiés à la Société des Nations, a créé le « passeport Nansen », document d'identité pour les déplacés qui ne pouvaient pas établir leur identité ou leur nationalité.

La 2^e guerre mondiale a fait prendre une dimension universelle au droit d'asile ; en 1950, a été créé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et la Convention de Genève qui a été adoptée en 1951 par les Nations Unies, constitue, aujourd'hui, le seul outil de droit international des réfugiés. Elle précise leurs droits et leurs obligations mais aussi celles des États. Des années 1950 à la fin des années 1980, dans un autre contexte de guerre froide, le réfugié politique venant du bloc communiste avait une image positive en occident. Il en fut ainsi des réfugiés originaires du Vietnam. La politique d'asile des États-Unis fut parfois discriminatoire lorsque des dissidents soviétiques furent très largement accueillis alors que ceux qui fuyaient la persécution des dictatures militaires d'Amérique latine, se voyaient refuser l'asile.

C'est à partir du milieu des années 1970 que l'arrivée des migrants dans les pays occidentaux fut présentée de plus en plus comme un problème, à la suite du déclenchement de la « crise » et de l'instabilité des États décolonisés. L'Europe décida alors d'arrêter partiellement l'immigration de travail à laquelle elle avait largement fait appel auparavant.

En 1989, l'effondrement du bloc soviétique engendra la peur d'une immigration massive en provenance d'Europe de l'Est. Cette peur fut alimentée par l'émergence de mouvements populistes et xénophobes, favorisés par le développement, au sein des sociétés européennes, des inégalités sociales. Celles-ci résultaient de la grande libéralisation de l'économie impulsée par l'idéologie néolibérale. Tous ces phénomènes amenèrent les gouvernements européens à privilégier une très grande rigueur dans leur politique d'immigration.

Par ailleurs, les attentats du 11 septembre 2001 et d'autres qui ont suivi, de même que les conséquences des interventions militaires des États-Unis au Moyen-Orient, ont ajouté un élément sécuritaire au contexte économique des trois dernières décennies du XX^e siècle : les immigrés sont désormais perçus aussi comme les importateurs d'un fondamentalisme religieux jugé dangereux.

Aux États-Unis, les demandeurs d'asile sont victimes des lois antiterroristes ou de mesures restrictives visant les migrants économiques. En Europe, la Convention de Genève, souvent, n'est pas respectée et le droit d'asile n'a cessé d'être grignoté. Les demandeurs d'asile, d'abord entrés en Grèce, en Italie ou en Espagne, doivent être accueillis dans ces pays, ce qui va à l'encontre du principe de solidarité entre les États de l'Union européenne. De plus, 15 États de l'UE ont établi des listes de pays sûrs, qui varient d'un pays à l'autre. En France, la liste des pays d'origine sûrs est utilisée pour placer en procédure accélérée certaines demandes d'asile. Prenons l'exemple de l'Arménie : dans ce pays, en 2015, on déplorait la pratique de la torture dans les prisons et le manque d'impartialité du système judiciaire. Sur 975 demandeurs d'asile arméniens en France, en 2015, 117 d'entre eux ont obtenu satisfaction.

Finalement, l'octroi du statut de réfugié devient l'exception. De plus, la non-application de la Convention de Genève pour les migrants environnementaux va poser problème.

Pour résoudre la question de l'asile, l'Union européenne délègue le contrôle des flux migratoires aux États de départ, donc à la Turquie et aux États d'Afrique. La Commission européenne a favorisé la création, fin 2015, à Agadez, au Niger, à partir d'un camp de migrants, d'un centre pilote multifonction pour migrants, qui doit aider ceux-ci à se réinstaller dans leur pays d'origine. Ce camp risque de devenir, comme en Europe, un centre de rétention de migrants indésirables. Une cinquantaine de camps existent déjà en Afrique. Dans le monde, les trois quarts des réfugiés placés sous la protection du Haut-Commissariat pour les réfugiés, vivent en exil dans des camps, depuis plus de 5 ans et certains depuis trois générations. Il y a environ 450 camps officiels, dont les 60 camps palestiniens auxquels il faut ajouter un millier de camps de déplacés internes, c'est-à-dire réfugiés dans leur propre pays.

Les pays d'immigration qui restreignent le droit d'asile se replient derrière leurs frontières, et, parfois, s'entourent de nouvelles barrières.

2- Repli derrière les frontières et murs de la peur

Même si l'idée de borne, de limite, a toujours existé, la frontière, au sens moderne du terme, est apparue en 1648, avec la signature du deuxième traité de Westphalie entre la France, le Saint Empire romain germanique et la Suède : cet accord, qui clôturait une guerre de trente ans, s'appuie pour la première fois sur des frontières géographiques, grâce aux progrès de la cartographie. La France, la Suède et l'Allemagne de l'époque, qui était divisée en plusieurs États, affirment le principe de non-ingérence et acquièrent le monopole de la violence à l'intérieur de leurs frontières. Il s'agit là d'un modèle d'État-nation qui reste la référence actuelle du droit international. L'Europe va exporter ce modèle aux XVIII^e et XIX^e siècles, en particulier lors de la colonisation de l'Afrique. Ainsi, la France et le Royaume-Uni sont devenus les principaux États traceurs de frontières hors d'Europe.

À la fin des années 1980, l'Europe a connu, sous la pression du phénomène de mondialisation (interdépendance des économies) l'ouverture des frontières avec l'accord de Schengen en 1985 concernant 25 États ; l'Europe a connu aussi, après la chute du mur de Berlin en 1989, une multiplication des États et une agrégation de frontières nouvelles. En effet, la mondialisation n'évacue pas la hantise frontalière : on le voit bien aujourd'hui avec la crainte terroriste et la crise des migrants. Les dirigeants des grandes entreprises, des États et de l'Union européenne souhaitent une libre circulation des marchandises et des capitaux mais pour la circulation des migrants, on filtre les catégories désirables et indésirables en amont, ce qui est difficile à mettre en application, parce que l'UE n'a pas de politique migratoire commune, si ce n'est la mise en place de centres d'enregistrement européens de migrants, appelés « hot spots ». La frontière qui se ferme voit se développer divers trafics : trafic de visas, de prostitution, des passeurs... Or plus cette frontière est fermée, plus ceux qui l'ont traversée s'installent, de peur de ne plus pouvoir pénétrer à nouveau dans le pays ; plus elle est ouverte, plus les migrants circulent.

L'Europe et aussi le monde se libèrent des frontières pour les « normalisés » alors qu'ils se verrouillent pour ceux qui deviennent des « anormaux ». Un ressortissant d'Europe occidentale peut voyager librement dans 164 pays tandis qu'un Africain ne peut le faire que dans 4 ou 5. Finalement des barrières s'érigent ou se renforcent sur tous les

continents, ce qui marque les esprits quand on soupçonne un danger lié à l'immigration, la pauvreté, le terrorisme... Empêcher l'afflux des migrants pousse en effet les nations à bâtir des clôtures : barbelés, murs...

Les historiens actuels sont sceptiques à propos de la fonction militaire des murs : la muraille de Chine (III^e siècle avant J.-C.) ou le mur d'Hadrien en Grande-Bretagne (II^e siècle après J.-C.) ont été construits surtout pour rassurer à l'intérieur et pour se différencier de l'étranger perçu comme un ennemi potentiel. Il en est un peu de même aujourd'hui avec les migrants.

Actuellement, il existe plus de 50 murs dans le monde, qui ont comme conséquence dramatique le développement de toutes sortes de trafics.

Les États-Unis ont construit, dès 1999, le long de leur frontière avec le Mexique, une clôture de 1 200 km de long, en métal, béton ou barbelés, surveillée par des drones.

L'Union européenne a financé des miradors, truffés de caméras thermiques autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, au Maroc. Elle a financé aussi un mur de 12 km en Grèce à la frontière avec la Turquie. Cette dernière a construit de même un mur à sa frontière avec la Bulgarie. Pour sa part, la Hongrie a érigé un mur anti-migrants à la frontière avec la Croatie et aussi avec la Serbie. Les clôtures se multiplient dans les États balkaniques depuis l'hiver 2015-2016 : il s'agit de la Macédoine, qui bloque les migrants venant de Grèce et aussi de la Serbie, de la Croatie et de la Slovénie ; les personnes qui vivent près de la frontière sont souvent pénalisées et sont en désaccord avec celles qui vivent dans le centre du pays.

La Chine espère enrayer de manière similaire l'immigration nord-coréenne et l'Inde, celle du Bangladesh. L'Inde qui se dispute le Cachemire avec le Pakistan depuis 70 ans, y a fait ériger un mur bordé de poteaux et de barbelés. L'Arabie saoudite s'est coupée de l'Irak, au nord, par une fortification moderne et du Yémen, au sud, par une construction qui a coûté 8,5 milliards de dollars. À la frontière entre la Birmanie (Myanmar) et le Bangladesh, c'est la minorité musulmane persécutée des Rohingyas qui a été contrainte d'ériger une clôture de 270 km de long et de 5 m de haut. La Birmanie bouddhiste accuse les Rohingyas d'avoir servi dans l'armée britannique lors de la conquête de la Birmanie au XIX^e siècle.

En Israël, un mur unilatéral à visée sécuritaire enferme les Palestiniens depuis 2006. Le gouvernement a aussi fait construire des clôtures ou des murs à toutes ses frontières dont une à la frontière sud, en 2012, pour bloquer les migrants érythréens et soudanais dont beaucoup ont été emprisonnés.

La plus longue frontière fermée au monde, longue de 1 600 km, se trouve entre l'Algérie et le Maroc. Du côté marocain, il y a une barrière continue équipée de capteurs et de barbelés et, côté algérien, on trouve un fossé de sept mètres de profondeur et onze mètres de largeur. Le Maroc veut bloquer l'intrusion des migrants et l'infiltration de terroristes ; pour l'Algérie, il s'agit de mettre fin à la contrebande. Les contrebandiers ont trouvé la parade en dressant des ânes qui, chargés de jerricanes d'essence, font seuls l'aller-retour entre les deux pays.

Dans le prolongement de la frontière fermée entre l'Algérie et le Maroc, il y a, au sud du Maroc, un mur de séparation de 2 700 km de long divisant le territoire du Sahara occidental, entre une partie ouest sous occupation marocaine et une partie est contrôlée par le Front Polisario. Ce dernier, créé par des étudiants sahraouis, a proclamé, en 1975, la République arabe sahraouie démocratique et est soutenu par l'Algérie.

Pour construire des murs, il faut déjà avoir construit intellectuellement l'étranger comme un ennemi. Cet imaginaire ne se met en place que lorsque des acteurs sociaux différents trouvent un intérêt commun à désigner l'étranger comme un problème. Cette attitude trouve des applications variables suivant les pays.

3- Des politiques migratoires diverses suivant les pays

L'affirmation selon laquelle les immigrés sont trop nombreux, trop pauvres, trop différents, voire dangereux, n'est pas nouvelle. Dans les années 1930, on reprochait aux Polonais en France, d'être « trop catholiques » pour pouvoir s'adapter à la laïcité. En tout cas, le thème de la sécurité est devenu très présent dans les politiques européennes d'immigration dès le début des années 1990, à cause des attentats qui ont touché certains États de l'Union européenne, puis des événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Toutefois, les politiques migratoires pratiquées en Europe et sur les autres continents sont diverses.

On prendra l'exemple d'un pays assez fermé aux migrants, le Japon, et celui des pays du golfe Persique où l'installation des nombreux migrants est problématique. On évoquera également l'Espagne qui a connu récemment un chassé-croisé d'émigrants et d'immigrants et, enfin, les États-Unis qui se sont construits grâce aux vagues successives de migrants.

Au Japon, l'accès à la nationalité est très complexe. C'est, depuis longtemps, un des pays les plus fermés au monde. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, parmi les Coréens qui décidèrent de rester dans le pays, seul un peu plus d'un dixième d'entre eux obtiendront, dans les années cinquante, la nationalité japonaise. À la fin des années 1980, le ministère de la Justice rappelait que le refus de l'immigration était un des principes de base du gouvernement en ce qui concerne l'accès au territoire. Toutefois, de 1984 à 1994, quand le pays manquait de main-d'œuvre, le nombre d'étrangers résidant dans l'archipel a augmenté de plus de 60 %. À la fin de 2013, ils étaient un peu plus de deux millions ; mais ce chiffre restait faible par rapport à une population de 127 millions d'habitants. La même année, 8 600 ressortissants étrangers ont obtenu la nationalité japonaise, soit dix fois moins qu'en France où il y eut 97 000 naturalisations. En 2014, sur 5 000 demandes d'asile reçues, le Japon n'a accordé le statut de réfugié qu'à 11 personnes. Les immigrants, c'est-à-dire les étrangers présents dans l'archipel, pour un séjour excédant les trois mois autorisés sans visa, sont surtout chinois (21 %) et coréens (25 %), ainsi que philippins, vietnamiens et brésiliens ; après la crise de 2009, ces derniers se sont vu simplement offrir une aide au retour. Certaines villes ont voulu éviter les tensions sociales provoquées par les différences culturelles et ont pris à contre-pied la politique gouvernementale « d'immigration zéro » en créant des programmes d'intégration pour les immigrés : cours de japonais etc. Par ailleurs, des associations se battent pour l'accueil des étrangers ; mais les Japonais se montrent plutôt anxieux à l'idée de côtoyer des gens qui vivent différemment.

Le mépris vis-à-vis des migrants est aussi fort dans les pays du Golfe. Les six pays du golfe Persique (ou péninsule arabique) sont l'Arabie Saoudite, le Koweït, Qatar, Bahreïn, les Émirats arabes unis et Oman. Ils doivent leur développement aux travailleurs immigrés. Les migrations contemporaines sont dues à l'intense exploitation pétrolière et à la pénurie de main-d'œuvre des pays producteurs. Après 1945, jusqu'aux années 1980, les migrants sont venus des pays arabes. Aujourd'hui, la main-d'œuvre vient d'Asie du Sud (Inde, Philippines), car les travailleurs asiatiques acceptent des salaires plus faibles, ce qui a été primordial avec l'effondrement des prix du pétrole.

Il y a environ un tiers d'étrangers dans les pays du Golfe. Au Qatar, la proportion de migrants dans la population active atteint 92 %. Les travailleurs immigrés sont exclus de toute vie citoyenne et de toute intégration sociale. Tout est prévu pour qu'ils ne s'installent pas durablement. Dans cette péninsule arabique, tous les étrangers sont soumis à la Kafala. Il s'agit d'une procédure issue du droit coutumier musulman, qui oblige les travailleurs à payer un garant, un partenaire local. Cette Kafala renforce le pouvoir des employeurs et provoque l'exploitation des migrants. L'immigration clandestine existe comme ailleurs, facilitée en Arabie Saoudite par le pèlerinage à La Mecque et à Médine.

L'Espagne, contrairement aux pays du Golfe, a régularisé de nombreux migrants sans papiers, et naturalisé des descendants de réfugiés qui avaient été contraints de quitter l'Espagne victimes de l'antijudaïsme au XVI^e siècle et du franquisme au XX^e siècle.

Les grands flux d'émigrants espagnols datent de la fin du XIX^e siècle, quand les paysans, en quête d'emploi, s'en sont allés vers l'Amérique latine devenue indépendante. De 1936 à 1939, la guerre civile a provoqué un exode républicain, surtout vers la France. Entre 1943 et 1973, deux millions et demi de migrants économiques espagnols vont venir s'installer en France, en Suisse et en Allemagne. L'entrée de l'Espagne dans la CEE en 1986 l'a propulsée dans la modernité et le pays est devenu une terre d'accueil de 1990 à 2007, avec des vagues de régularisation massives de 2000 à 2005. En 1999, la population espagnole ne comptait que 1,6 % d'étrangers, mais 12 %, dix ans plus tard : Roumains, Marocains, Équatoriens, Anglais. Mais à cause de la crise économique de 2008, l'Espagne est redevenue, en 2011, un pays au solde migratoire négatif. En 2013, près de 550 000 personnes ont émigré dont 470 000 étrangers, touchés par le chômage, en particulier des femmes, employées comme domestiques. Le gouvernement espagnol a proposé aux migrants équatoriens une migration circulaire, avec une aide au retour contre l'engagement de ne pas revenir en Espagne pendant trois ans. Mais peu d'entre eux ont saisi cette opportunité. Les instances européennes ont fait pression sur l'Espagne à propos de sa législation trop libérale concernant les hispanophones d'Amérique latine et ont incité le pays à être plus strict vis-à-vis des flux migratoires en durcissant les conditions d'entrée sur son territoire. Aujourd'hui, l'immigration est perçue comme un problème majeur par la population espagnole, mais le pays a échappé à la création de partis anti-immigrés. Terminons cet aperçu des politiques migratoires avec l'exemple des États-Unis, nation composée d'immigrants.

Les expatriés en quête d'une vie meilleure ont forgé l'identité des États-Unis. Mais l'accueil des migrants s'y est accompagné d'épisodes de fermeture, voire d'accès de xénophobie. Du XVII^e siècle à nos jours, l'immigration a été une source constante de l'augmentation de la population. Il y a eu, au départ, une immigration européenne, mais aussi africaine destinée à l'esclavage. 30 millions d'Européens sont arrivés aux États-Unis entre 1820 et 1914. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, il y eut également une immigration importante d'Asiatiques et surtout de Latinos, originaires d'Amérique latine.

Une sélection des entrées s'est faite de 1921 à 1965, avec des quotas par nationalité, à cause du préjugé racial privilégiant les blancs de l'Europe de l'Ouest et à cause de la peur du bolchevisme. Par la suite, une loi a fixé les quotas par hémisphère, favorisant le regroupement familial, ce qui a modifié l'origine des migrants : l'Asie et les Latinos fournirent l'essentiel des flux. En 1990, une nouvelle loi a privilégié les plus qualifiés.

Aujourd'hui, il est beaucoup question de la dizaine de millions de sans-papiers pour lesquels, dans les grandes villes des États-Unis, en 2006, des millions de manifestants, surtout Latinos, ont réclamé leur régularisation. Le président Obama n'a pu obtenir cette réforme de l'immigration.

Les conséquences de l'attentat de 2001 et de la crise économiques de 2008 ont remis en cause la réputation de nation ouverte qui collait aux États-Unis.

Évoquons maintenant les liens importants établis entre les pays de départ et d'accueil avec les réseaux transnationaux et les diasporas.

4- Diasporas et communautés transnationales

Avec les diasporas et les communautés transnationales, on évoque les populations qui se sont exilées vers d'autres terres et ont gardé, malgré le temps et la distance, une conscience identitaire. Le mot diaspora vient d'un verbe grec qui veut dire disséminer et indique ainsi la dispersion d'une population. Ce verbe a été utilisé dans le texte de la Bible de Septante à destination des communautés juives hellénophones. L'utilisation de ce terme pour d'autres cas n'a été citée dans les dictionnaires qu'à partir des années 1980. Une diaspora est un groupe national ou ethnique réparti entre plusieurs pays d'accueil ; elle a une existence propre en dehors de tout état ; elle s'enracine dans une culture forte et a créé des réseaux communautaires et associatifs.

On passera particulièrement en revue les diasporas des peuples du Moyen-Orient qui ont lutté pendant des siècles pour maintenir leur indépendance. Il s'agit des diasporas juive, arménienne et kurde.

Depuis l'Antiquité, le peuple juif n'a cessé de se disperser pour fuir les persécutions et pour essaimer ailleurs des communautés. À partir du XV^e siècle, on distingue culturellement les Juifs ashkénazes vivant surtout en Europe centrale et orientale et les Juifs séfarades, installés d'abord dans l'Espagne musulmane. À cette époque, des Juifs s'embarquèrent aussi pour les Amériques et ils furent nombreux, par la suite, à s'installer aux États-Unis qui furent le premier État à accorder la complète égalité politique aux Juifs (1776). La montée de l'antisémitisme en Europe à la fin du XIX^e siècle est à l'origine du sionisme qui prône la restauration d'un État juif en Palestine, où se trouve, à Jérusalem, la colline de Sion. Ce sionisme politique trouva un allié précieux en Grande-Bretagne car serait créé ainsi un État-tampon, sécurisant le canal de Suez tout proche.

Ainsi, un foyer national juif fut fondé en Palestine en 1917. Entre les deux guerres, les Juifs furent moins nombreux à émigrer vers l'Amérique du Nord, car les Américains resserrèrent leurs quotas d'immigration. Des Juifs prirent la direction de l'Amérique latine, de l'Australie et aussi de la Palestine. En effet, le Fonds national juif a acheté des lots fonciers à des propriétaires absenteïstes du Liban et de Syrie, coupés de leurs terres depuis le tracé des frontières. Mais la dépossession des métayers palestiniens poussa ces derniers à se révolter, notamment en 1936. Après la seconde guerre mondiale, les survivants de la Shoah purent s'installer dans le nouvel État d'Israël, proclamé en 1948 et devenu un refuge pour tous les Juifs. Mais 1948 marque aussi le début de l'exil massif des Palestiniens à la suite de la première guerre israélo-arabe, car Israël va désormais contrôler 78 % de la Palestine de l'entre-deux guerres. Aujourd'hui, la diaspora juive est surtout présente aux États-Unis mais des communautés juives sont présentes sur tous les continents.

La diaspora arménienne, pour sa part, est moins ancienne que la diaspora juive, mais elle se manifeste depuis plusieurs siècles et s'est intensifiée après le génocide de 1915. Depuis l'Antiquité jusqu'au XIV^e siècle, à l'est de l'Anatolie turque actuelle, un état arménien, devenu chrétien dès le IV^e siècle, a tenté de faire sa place entre les Empires qui ont dominé la région. À partir de la fin du XIV^e siècle, les Arméniens furent sans État, partagés entre l'Empire Ottoman et la Perse. Au début du XVII^e siècle, le chah de Perse a déporté les habitants d'une province d'Arménie vers sa capitale, Ispahan. Ceux-ci vont former une diaspora marchande en pratiquant le négoce international de la soie, des pierres et bois précieux, des épices et teintures.

À partir de la fin du XVIII^e siècle, au moment où l'empire ottoman rentrait en décadence, l'expansion de l'Empire russe au Caucase et dans les Balkans a été un moment déterminant dans l'histoire des Arméniens. En provoquant des chassés-croisés de réfugiés, cette expansion a modifié, au détriment des Arméniens, l'équilibre démographique de l'Anatolie orientale où la plupart d'entre eux vivaient. Par ailleurs, les nationalismes se sont exacerbés au début du XX^e siècle ; en 1915, au moment où la défaite ottomane fut prévisible, le nationalisme des Jeunes-Turcs ira jusqu'à programmer l'expulsion des Arméniens, dont ils refusaient les affirmations identitaires, par

le génocide. Ce génocide a fait plus d'un million de victimes sur les deux millions d'Arméniens que comptait l'Empire ottoman en 1914.

Après 1915, les Arméniens survivants se dispersèrent dans les espaces voisins de l'Empire ottoman. L'Arménie orientale, qui avait été annexée par la Russie en 1829, accéda à une éphémère indépendance (1918-1921), de la défaite russe à la création de la République socialiste soviétique d'Arménie. Après 1939, la diaspora arménienne concerne aussi l'Europe occidentale (environ 600 000 Français sont d'origine arménienne). L'Arménie obtint son indépendance en 1991. Mais peuplée de trois millions d'habitants, elle représente moins du tiers de la population arménienne. Los Angeles et Moscou sont les plus grands centres de la diaspora arménienne, structurée à partir du sentiment porté par l'Église apostolique et à travers la reconnaissance du génocide.

À la différence des Juifs et des Arméniens, les Kurdes se composent de plusieurs groupes confessionnels : sunnites, chiites et alévis, courant déiste issu du chiisme. Pasteurs semi-nomades établis dans les régions montagneuses du Sud-Caucase, les Kurdes descendants des Mèdes d'Iran, ont lutté depuis le X^e siècle pour maintenir leur indépendance. Au XVI^e siècle, la majorité des princes kurdes sont passés sous la domination ottomane. La diaspora kurde a commencé dès cette époque, car les Kurdes occupaient un territoire à la limite des empires perses et ottoman. Ils ont été repoussés par chacun de ces États vers d'autres régions car ces derniers redoutaient l'alliance des tribus. Après la première guerre mondiale, le Kurdistan (pays des Kurdes) fut partagé entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie. L'identité kurde va être systématiquement niée dans les pays qui les abritent, ce qui va provoquer des révoltes kurdes en Irak, en Iran et en Turquie. Sous Staline, des Kurdes du Caucase et d'Iran ont été déportés en Asie centrale soviétique. Actuellement, les Kurdes résistent à Daech en Syrie et en Irak mais les dirigeants de la Turquie et de la Syrie leur sont toujours hostiles

La diaspora kurde, installée en Asie centrale et plus récemment en Europe, présente la particularité d'être interne et externe aux pays d'origine. La diaspora en Europe est fortement politisée et organisée en associations qui reproduisent les divisions sociales et politiques du Kurdistan. Il n'y a pas non plus d'unité linguistique. Le journal kurde publié à Berlin par la diaspora est en turc.

Il y a aussi d'autres diasporas comme la diaspora chinoise, la plus nombreuse avec 50 millions de personnes, très influentes, de nos jours, dans le domaine économique et des diasporas moins anciennes comme celles des Italiens et des Libanais.

Aux espaces de diaspora, on peut comparer les espaces de communautés transnationales nées de migrations de travailleurs qui conservent leurs bases familiales dans l'État-nation d'origine et circulent entre cette base et un ou plusieurs pays d'installation. Ils conservent un ancrage fort sur leur lieu d'origine alors que dans la diaspora, cet ancrage a souvent disparu. On peut prendre l'exemple turc, dont la communauté transnationale s'est constituée dans la seconde moitié du XX^e siècle. Des travailleurs turcs ont d'abord été recrutés par l'Allemagne pour participer à sa reconstruction, puis par d'autres pays européens. Ces migrants ont construit des réseaux économiques, sociaux et politiques transnationaux.

Pour leur part, les Roms (Manouches, Tsiganes) sont considérés par les institutions européennes comme une minorité européenne transnationale. Or, depuis quatre siècles, les Roms de l'Europe centrale et balkanique sont sédentaires. Les véritables études historiques du peuple rom commencent à peine ; c'est pourquoi on a de la peine à les considérer comme un peuple européen tissé par la culture et l'histoire : on les comptabilise avec les gens du voyage et leur génocide n'a même pas été mentionné au procès de Nuremberg. Les Roms restent en marge des sociétés dans lesquelles ils vivent. Ils pratiquent la migration pendulaire avec des allers-retours entre leur pays de résidence et un pays proche. Le peuple rom a quitté l'Inde au XIV^e siècle et vit surtout, actuellement, dans les États balkaniques (Roumanie...), en Espagne, France, Turquie. Les Roms sont environ six millions dans l'Union européenne.

Pour achever cette histoire des migrations humaines, examinons comment, depuis le XIX^e siècle, les problèmes politiques et sociaux posés par l'immigration sont au cœur de l'histoire de la France.

IV. L'IMMIGRATION AU CŒUR DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE

En France, l'immigration est devenue un objet d'étude historique depuis seulement une trentaine d'années. Au milieu des années 1980, l'irruption du Front national sur la scène politique française a interpellé des historiens, qui se sont lancés dans des travaux de recherche pour expliquer la place prise par ce parti politique. Ils ont été incités à prendre au sérieux la question de l'immigration largement ignorée par leurs prédécesseurs. Pourtant, le phénomène

migratoire est devenu important en France dès le milieu du XIX^e siècle et sous la III^e République, la France est devenue en Europe, contrairement à ses voisins, une des premières terres d'immigration au monde.

1- Dès les années 1870, la France est devenue un pays d'immigration

Au début de la Révolution, en 1789, le credo humaniste de la Déclaration des droits de l'homme justifiait le droit d'asile accordé aux étrangers des pays voisins qui avaient soif de liberté. Mais, comme la République, en 1792, est rentrée en guerre contre l'Autriche et la Prusse, le soupçon s'est porté contre les ressortissants des pays ennemis présents en France. D'autres réfugiés politiques ont été accueillis sous la Restauration et la monarchie de Juillet (1815-1848) : des Espagnols, des Italiens, des Polonais : ces derniers ont été plusieurs milliers à trouver refuge en France après l'échec de la révolution polonaise contre les Russes, à Varsovie, en 1830. Le premier débat parlementaire français sur la question des nationalités en a été la conséquence : la classe politique était divisée entre ceux qui voulaient accueillir les réfugiés polonais sans restriction et ceux qui craignaient qu'ils diffusent des idées révolutionnaires. Finalement une loi de 1832 a prévu d'assigner à résidence des réfugiés pouvant troubler l'ordre public. Mais, jusqu'en 1848, très peu de manifestations sont tournées contre les non-nationaux. C'est au cours de la révolution de 1848 que les ouvriers étrangers ont été mis en cause dans de nombreuses manifestations ouvrières, surtout dans les régions frontalières.

Sous le Second Empire (1851-1870), à cause des révolutions de l'industrie et des transports, la population étrangère, originaire surtout de la Belgique et du Piémont, a doublé, regroupant 655 000 personnes pour une population totale de 38 millions d'habitants. Ce brutal développement de l'immigration a provoqué de vives tensions avec la population locale dans la région lilloise et dans le port de Marseille.

Toutefois, à cette époque de prospérité économique, ces problèmes sont considérés comme internes au monde ouvrier par les élites du pays et le fait de ne pas être français ne constitue pas un obstacle dans la vie économique et sociale. L'empereur Napoléon III avait une attitude libérale à l'égard des étrangers : en 1870, après la déclaration de guerre de la France à la Prusse, il paraît surprenant qu'il n'ait pas pris de mesures de rétorsion à l'égard des Allemands travaillant en France. Ce ne sera plus le cas en 1914.

De 1870 à 1914, d'autres réfugiés politiques sont arrivés en France : Juifs polonais et russes, victimes de pogroms, Alsaciens-Lorrains. Mais ce fut surtout l'immigration de travail qui a provoqué à nouveau un doublement de la population étrangère, sous la III^e République, de 1872 à 1886. L'appel massif à une main-d'œuvre étrangère était devenu d'autant plus nécessaire que le taux de natalité avait baissé depuis les années 1820. Les immigrants sont surtout italiens. À Marseille, en 1900, un habitant sur cinq était italien. Les immigrants italiens étaient aussi recrutés dans les nouveaux bassins industriels des Alpes du Nord et de la Lorraine.

Mais, en 1883, la brutale aggravation de la crise économique a bloqué le mouvement migratoire. Le chiffre de la population étrangère fut stabilisé jusqu'en 1914, où on dénombrait alors en France, environ 1 200 000 étrangers. L'immigration belge et italienne a diminué et de nouveaux arrivants sont venus d'Allemagne, d'Espagne, de Grande-Bretagne, de Suisse et aussi d'Algérie dont les premiers immigrants vont travailler sur les chantiers et dans les mines pour de courtes périodes. Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, une exacerbation des conflits de travail, accentuée par la crise, oppose ouvriers français et étrangers : en 1901, les verriers de Saint-Romain-le-Puy ont fait la grève en demandant le renvoi des verriers italiens, mais, en août 1893, dans les salines d'Aigues-Mortes, les affrontements avaient été beaucoup plus graves. Trois cents ouvriers français, armés de bâtons et de pelles, chantant la Marseillaise, se sont déchaînés contre les Italiens. Il y eut huit morts et cinquante blessés.

Le problème de l'immigration a fait irruption dans le débat public français à cette époque. En 1883, un député de l'Ain a déposé un projet de loi visant à obliger les ouvriers étrangers travaillant en France, à payer une taxe. Dans son argumentation, il reprit les thèmes que les journaux, à partir des faits divers, commençaient à diffuser massivement : l'étranger peut être un espion, il prend le travail des Français... Finalement, la taxe sera remplacée par l'identification administrative des étrangers.

La loi du 8 août 1893 a ainsi obligé les étrangers voulant travailler en France à se munir dans les mairies d'un extrait d'immatriculation.

Le débat sur les étrangers en France a aussi amené celui sur la définition de la nationalité française. Il en est ressorti la loi du 26 juin 1889, qui a accordé la nationalité française aux enfants nés en France de parents étrangers, lorsqu'ils devenaient majeurs. Cette loi a été votée pour remédier aux inconvénients du Code civil de Bonaparte qui donnait le choix aux individus nés en France de parents étrangers d'acquiescer ou non la qualité de Français à leur majorité. Or, la plupart des enfants d'étrangers déclinaient la qualité de Français à leur majorité pour éviter la

conscription qui, en 1889, est devenue obligatoire pour tous les citoyens. Finalement les enfants d'étrangers nés en France, qui ne refusaient pas la nationalité française à leur majorité, effectuaient logiquement leur service militaire mais étaient exclus pendant dix ans des fonctions électives.

Par ailleurs, des mesures discriminatoires furent prises à l'égard des étrangers dans le monde du travail. La loi du 30 novembre 1892 a limité l'accès des étrangers dans les professions médicales ; une loi de 1898 sur les accidents du travail a réduit les garanties des ouvriers étrangers. C'est à l'époque de l'affaire Dreyfus (1894-1906) que sont apparus les mots : antisémitisme, racisme et xénophobie. Toutefois, la mobilisation des dreyfusards pour la révision du procès a incité le mouvement ouvrier à concilier l'universalisme des droits de l'homme et l'internationalisme prolétarien ; les travailleurs étrangers commencent, au début du XX^e siècle, à trouver leur place dans les organisations syndicales françaises : ainsi, les Italiens participent aux grèves à Marseille (1901) et au sud de la Lorraine (1905).

Au cours des années qui précèdent la première guerre mondiale, en France, la discrimination fondée sur l'origine concerne particulièrement les « nomades » : la loi du 16 juillet 1912, qui ne sera abrogée qu'en 1969, les oblige à porter constamment sur eux un carnet anthropométrique sur lequel sont consignés leur état civil et des caractéristiques physiques.

En 1914, les classes populaires étaient intégrées à l'État-nation. Mais, en refusant aussi cette possibilité aux immigrants livrés, entre autre, à la vindicte de la presse, la République française a ouvert un espace où se sont engouffrés les discours nationalistes et racistes.

2- Première guerre mondiale : début de l'immigration choisie

En France, la première guerre mondiale marque une rupture dans l'histoire de l'immigration car l'État républicain prend désormais en charge la gestion des mouvements migratoires. En effet, il veut à la fois satisfaire les patrons de la grande industrie qui réclament un recrutement massif d'ouvriers et empêcher que les immigrés fassent concurrence aux ouvriers français. Dès la déclaration de guerre, un décret oblige tous les étrangers résidant en France à demander un permis de séjour. De plus, des dizaines de milliers de travailleurs immigrés issus de pays en guerre contre la France furent internés dans des camps (voir le paragraphe concernant les camps d'internement de la première guerre mondiale). Pour ceux qui étaient naturalisés, la loi du 7 avril 1915 a prévu la déchéance de leur nationalité française.

Les mesures contre les ressortissants de pays ennemis furent prises dans un climat d'extrême tension. Il y eut un déchainement de la xénophobie attisée par la presse : magasins pillés, Allemands (« boches » en la circonstance) molestés. Les immigrants expulsés furent acheminés de nuit à cause de l'agressivité de la population et parce que les trains étaient réquisitionnés par l'armée.

L'État a recruté des centaines de milliers de travailleurs étrangers et coloniaux. Aussi, la ségrégation raciale existant dans l'empire colonial a fait son apparition en France. Les immigrés coloniaux étaient parqués dans des camps militaires et ne pouvaient pas se déplacer librement, comme les immigrés étrangers qui, malgré leur contrat de six mois, partaient parfois dans la région parisienne pour trouver des salaires plus élevés. Aussi, pour lutter contre cette instabilité, le gouvernement imposa à tous les travailleurs immigrés, dès 1916, une carte d'identité, de couleur différente, pour l'agriculture et l'industrie, établie dans les bureaux d'immigration.

Le service central de la main-d'œuvre étrangère a introduit environ 300 000 étrangers dans l'industrie française et l'Office national de la main-d'œuvre agricole se chargea des ouvriers étrangers recrutés dans l'agriculture : 147 000 Espagnols et Portugais ont été ainsi embauchés dans les fermes françaises pendant la guerre. Mais le recours aux travailleurs coloniaux devint nécessaire : 225 000 immigrés coloniaux, surtout des Maghrébins, sont venus travailler en France et même des Chinois. À cette main-d'œuvre, il faut ajouter les 480 000 indigènes de l'Empire colonial recrutés comme soldats. Une partie de ces soldats (Sénégalais, Indochinois...) servirent dans les ateliers de l'armée.

Les travailleurs coloniaux ont été isolés et on a cherché à empêcher les relations, notamment sexuelles, entre Français et indigènes. Toutefois, pour que cette main-d'œuvre soit performante, on a pratiqué un paternalisme bienveillant : ainsi, une mosquée a été construite pour les Algériens musulmans. La cohabitation fut difficile dans les ateliers entre Français et immigrants coloniaux et aussi entre immigrants : à Firminy, le 1^{er} mai 1917, des rixes entre Algériens et Chinois ont fait trois morts. Cependant, à cause des souffrances partagées, un nombre important de travailleurs coloniaux se sont retrouvés, à la fin de la guerre, aux côtés des ouvriers français, dans le puissant mouvement de grèves qui a touché les usines de guerre. À la fin du conflit, travailleurs et soldats coloniaux ont été rapatriés.

En 1919, le manque de main-d'œuvre dans la grande industrie, qui était déjà patent avant 1914, a été aggravé par l'hécatombe de la guerre. Aussi, y eut-il un fort accroissement de l'immigration au cours des années 1920. Certains migrants ont été recrutés collectivement ; ainsi, des milliers de Polonais ont été amenés par convois entiers par la Société générale d'immigration et installés dans les mines ou les campagnes. Les dirigeants d'entreprises comme Renault recrutent alors nombre de réfugiés comme ouvriers pour leurs usines, dans les camps de Russes ; quant aux Arméniens ils sont embauchés dans les usines textiles de la vallée du Rhône. Parmi les réfugiés, on trouve aussi des Italiens antifascistes, si bien que la nationalité italienne reste la plus représentée : l'émigration italienne est à la fois politique et économique. Malgré le régime spécial de surveillance qui leur est réservé, les ouvriers nord-africains, surtout algériens, sont tout de même environ 100 000 en France, dans l'entre-deux guerres, presque tous des hommes. Finalement, presque 3 millions d'étrangers représentant plus de 80 nationalités résident dans le pays en 1931.

Les migrants sont soumis au système bureaucratique des contrats de travail et des cartes d'identité. De plus, leurs déplacements doivent être conformes aux limites territoriales autorisées. Des migrants ont participé aux grèves des années 1920 : ouvriers agricoles espagnols dans la région d'Arles, mineurs italiens et polonais à Valenciennes... Ils ont été sanctionnés par des expulsions.

La situation démographique préoccupante a été à l'origine de la loi de 1927 qui a facilité la francisation des nouveaux venus. L'étranger pouvait demander sa naturalisation au bout de trois ans de présence en France, au lieu de dix, précédemment. Mais le principe de la déchéance à l'égard des naturalisés a été intégré dans le droit de la République.

À partir du moment où la crise économique a touché la France, en 1931, l'immigration ne fut plus qu'un instrument de régulation du marché et de l'emploi. Les travailleurs immigrés, surreprésentés dans la métallurgie, un des secteurs les plus touchés par la crise, sont les premières victimes du chômage. Ils ne peuvent obtenir le renouvellement de leur carte de séjour : il y a de nombreux départs, voire des expulsions collectives (trains de Polonais). La fermeture des professions libérales (médecins, avocats...) touche aussi beaucoup de réfugiés. Entre janvier 1931 et février 1932, 450 000 travailleurs étrangers ont quitté le territoire français.

Les événements du 6 février 1934 à Paris, à l'issue desquels 15 morts ont été relevés à la suite d'un affrontement des membres des ligues nationalistes avec la police, ouvrent une période d'extrême violence entre l'extrême droite et l'extrême gauche. Les réfugiés fuyant l'Italie fasciste ou l'Allemagne nazie deviennent la racaille et des mêtèques pour le bloc national sécuritaire (partis de droite et d'extrême droite) qui s'oppose au bloc social humanitaire (ligue des droits de l'homme et partis de gauche). Pour les premiers, la plupart des Allemands accueillis sont de faux réfugiés. À partir de 1934, la presse française devient xénophobe et dans les milieux populaires durement touchés par la crise, l'hostilité à l'égard des immigrants augmente. Aussi, le gouvernement procède-t-il à un tour de vis sécuritaire permis par un fichier central des étrangers devenu le plus perfectionné du monde. On commence à appliquer la déchéance de nationalité. Pendant les quatre premiers mois de 1935, plus de 300 000 étrangers dont les documents d'identité n'étaient pas en règle, furent expulsés.

L'année suivante, les mesures qui ont été prises en faveur du monde ouvrier ont provoqué un rapprochement entre les immigrants et les ouvriers français afin de défendre les droits accordés par le gouvernement du Front populaire. Par ailleurs, ce dernier a créé un certificat d'identité pour les réfugiés allemands et a rétabli la liberté de voyager pour les Algériens. Mais la réaction du lobby colonial a provoqué à nouveau, dès octobre 1936, une limitation de l'émigration algérienne.

À partir de 1938, un des artisans du Front populaire, Daladier, accepta, devant l'agitation sociale, de diriger un gouvernement de droite. Il fit adopter plusieurs décrets-lois, entre mai et novembre 1938, qui exacerbèrent la politique répressive à l'égard des immigrants et des réfugiés. Des milliers d'étrangers se trouvèrent ballottés entre l'expulsion, l'emprisonnement et l'assignation à résidence. Au terme « indésirable » utilisé par les dirigeants républicains, fut associé un terme nouveau « clandestin ». Des réfugiés allemands qui n'avaient pas obtenu de carte d'identité devinrent clandestins, et aussi apatrides.

Le 9 novembre 1938, la Nuit de Cristal, pogrom contre les Juifs en Allemagne, avait provoqué l'arrivée de nouveaux réfugiés allemands en France et des réactions de haine : des boutiques juives furent incendiées à Strasbourg. Les décrets-lois du 12 novembre 1938 ont visé surtout les naturalisés, exclus de la fonction publique pour dix ans et privés du droit de vote pour cinq ans. Ces décrets ont aussi prévu l'ouverture de centres d'internement : le premier camp d'internement pour les étrangers indésirables a été ouvert en janvier 1939 à Rieucros en Lozère : camp d'internement pour les femmes, surtout espagnoles et allemandes, suspectes au niveau politique.

Au lendemain de la déclaration de guerre (3 septembre 1939) contre l'Allemagne, le gouvernement français a adopté des mesures comparables à celles qui avaient été prises en 1914 à l'encontre des étrangers, avec toutefois un nombre de camps d'internement beaucoup plus important (voir le paragraphe sur les camps d'exclusion de la seconde

guerre mondiale). Sur les 460 000 Espagnols qui avaient franchi la frontière début 1939, 340 000, surtout des civils, quittèrent la France. Après la déclaration de guerre de l'Italie à la France (10 juin 1940), 200 000 Italiens regagnèrent leur pays. Toutefois, beaucoup, parmi les immigrants restés en France, vont participer à l'effort de guerre. Les autres, surtout les Espagnols, dont les chefs de l'armée se méfiaient, ont été regroupés dans des camps de travailleurs étrangers.

En juin 1940, au moment de la débâcle face à l'armée allemande, un grand exode concernant des Belges, des Néerlandais et des Luxembourgeois, porta à leur comble les épreuves des réfugiés. Après l'armistice du 17 juin, le gouvernement de Vichy rapatria les indigènes des colonies qu'on avait fait venir au début de la guerre. Pendant l'occupation qui suivit la défaite, les préfets devaient résoudre le problème des réfugiés errants, dont des Juifs chassés d'un département à l'autre. Ces derniers étaient nombreux dans les groupements de travailleurs étrangers, qui pendant l'été et l'automne 1942, servirent à remplir les trains de déportés partant pour Auschwitz. En France, les travailleurs étrangers furent aussi embauchés par les usines sous contrôle allemand. Ils seront ensuite massivement réquisitionnés pour aller travailler en Allemagne, au titre du Service du travail obligatoire. Ce STO a aussi réquisitionné 720 000 Français.

15 000 Français d'origine étrangère ont été déchus de leur nationalité sous le régime de Vichy et ce dernier a subi de nombreuses critiques de la presse américaine et de la presse suisse concernant les conditions de vie dans les camps d'internement où moururent 3 000 personnes. Les Juifs apprécièrent la période où les départements français à l'est du Rhône furent occupés par les Italiens de novembre 1942 à septembre 1943, à la suite du débarquement des Alliés en Afrique du Nord (les Allemands occupèrent le sud de la France mais confièrent à Mussolini, leur allié, le contrôle de ce territoire). Les mesures antisémites n'étaient pas appliquées en Italie ; aussi les préfets de Pétain rentrèrent en conflit avec les autorités italiennes. En mars 1943, celles-ci mirent même sous leur protection non seulement les juifs étrangers mais aussi les Juifs français. Apprenant ces bonnes dispositions du gouvernement italien, des milliers de Juifs se rendirent dans la zone italienne et Nice devint un centre culturel et politique juif sous le regard bienveillant de l'armée italienne. Mais, après l'arrestation de Mussolini, en juillet 1943, les Italiens commencèrent à se retirer de la zone d'occupation et les Allemands arrivèrent à Nice.

3- Après 1945, reprise vigoureuse de l'immigration

La véritable reprise de l'immigration s'est produite à partir du milieu des années 1950, avec le début de l'expansion économique des « Trente Glorieuses ». À la fin des années 1940, l'immigration est surtout imbriquée avec la colonisation et les conflits sociaux.

À la sortie de la guerre, les immigrés ont pu, pour la première fois, agir en vue d'obtenir une nouvelle politique d'immigration : en effet, au sein du Centre d'action et de défense des immigrés (CADI) qui faisait partie du Conseil national de la Résistance, ils ont parlé au nom des nombreux travailleurs immigrés qui ont rejoint la Résistance française pour combattre le nazisme. Mais les communistes et les gaullistes ont imposé une lecture plus nationale de la Résistance et finalement les ordonnances de novembre 1945 vont mettre en place une politique d'immigration semblable à celle des années 1920 : si les ordonnances garantissaient l'égalité de traitement entre les travailleurs français et étrangers, la carte de séjour n'était, en fait, accordée que si les immigrants ne faisaient pas concurrence aux Français. Par ailleurs, les nouveaux naturalisés sont, comme en 1938, privés du droit de vote pendant cinq ans.

Pour leur part, les Algériens sont devenus, à cause du rôle qu'ils ont joué dans la libération de la France, citoyens français d'Algérie et ont pu ainsi circuler librement vers la métropole. Ils furent peu impliqués dans les grèves de 1947-1948, grave conflit social où les ouvriers immigrés ont joué un rôle important. Ces derniers, comme les Français, subissaient les difficultés de subsistance et, surtout, ils prirent très mal l'éviction des ministres communistes du gouvernement en mai 1947. Les grèves ont été accompagnées de violences dans les régions où il y avait une forte proportion d'ouvriers immigrés, à Marseille, à Alès, dans les mines du Nord et dans la sidérurgie lorraine. Les ouvriers indochinois qui ont participé aux grèves ont été internés puis rapatriés et des Polonais ont été expulsés vers l'Allemagne. Les militants du parti communiste espagnol impliqués dans les grèves vont être la cible principale de la répression policière : ils furent assignés à résidence, expulsés ou déportés dans des villages de Corse et d'Afrique du Nord.

À cause des faibles salaires et de la méfiance des syndicats à l'égard de la concurrence étrangère sur le marché de l'emploi, la population étrangère n'a pratiquement pas augmenté de la Libération au milieu des années 1950. Le nombre des Belges et des Polonais ont été en recul, celui des Espagnols est resté stable. Par contre, les Italiens ont représenté plus de 70 % des entrées de travailleurs étrangers entre 1946 et 1955. Des réactions xénophobes à l'égard des Italiens n'avaient pas disparu à cette époque d'autant plus que les troupes italiennes avaient occupé le sud-est de la France de novembre 1942 à septembre 1943. Au cours du tour de France cycliste de 1950, des incidents ont éclaté le

25 juillet lors d'une étape pyrénéenne : le porteur du maillot jaune, Magni, fut atteint par un coup de bâton et le favori de l'épreuve, Bartali, fut menacé par une femme brandissant un couteau. Le 25 au soir, les coureurs italiens quittèrent la compétition.

Le nombre d'immigrants algériens a été encore plus important que celui des immigrants italiens puisque leur nombre est passé de 22 000 à 210 000 entre 1946 et 1954. Beaucoup de chefs d'entreprise les trouvaient moins exigeants sur le plan salarial. Mais, lorsque la conjoncture économique fut moins favorable, en 1949, les travailleurs algériens furent les premiers touchés.

En ce qui concerne les réfugiés politiques, la France a affirmé, dans le préambule de sa constitution de 1946 et de celle de 1958, le droit d'asile et, en 1952, le gouvernement a mis en place l'Office français de protection des réfugiés et apatrides de même que la Cour nationale du droit d'asile. 10 000 exilés hongrois ont été accueillis en France et ont obtenu le statut de réfugié à la suite du soulèvement de Budapest, en 1956, écrasé par l'armée soviétique. Il en fut de même pour 15 000 opposants politiques chiliens exilés en France, à la suite du coup d'État de Pinochet au Chili, en 1973.

Du milieu des années 1950 jusqu'en 1974, l'immigration reprit à un rythme accéléré, car les besoins de main-d'œuvre étaient considérables, en particulier dans l'industrie et le bâtiment et aussi à cause de l'allongement de la durée des études des jeunes Français et à cause de la guerre d'Algérie qui immobilisait 500 000 hommes en 1956. À partir des années 1960, il y eut un nouveau type d'emplois réservés aux étrangers, liés au travail à la chaîne, qui s'est généralisé dans l'industrie automobile et dans la fabrication de biens ménagers.

En 1975, la proportion des étrangers recensés en France était comparable à celle de l'année 1931, la plus forte de l'entre-deux-guerres, avec 7 % de la population totale de la France. La gestion des flux migratoires a changé à partir de mai 1947, car l'éviction des ministres communistes du gouvernement a mis fin à la collaboration entre partenaires sociaux et au rôle important de la CGT au sein de l'organisation nationale de l'immigration. Le recrutement de la main-d'œuvre fut désormais de plus en plus privatisé et les problèmes de l'immigration furent réglés par l'État au moyen des circulaires comme celle de 1972 qui a restreint les procédures de régularisation.

Pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), les Algériens vont devenir la figure centrale de l'ennemi de l'intérieur (ceux-ci vivent, en France, dans des camps installés sur les chantiers, dans des garnis surpeuplés et dans les premiers bidonvilles qui se forment à partir des années 1950). Lors de l'hiver 1954 qui a fait la célébrité de l'abbé Pierre, les deux tiers des sans-abri étaient des Algériens. Les travailleurs algériens se sont engagés nombreux dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Aussi, quatre centres d'assignation à résidence furent créés, et le préfet de police Papon mit à profit son expérience accumulée sous Vichy pour répondre aux attentats du FLN en métropole. Le 17 octobre 1961, la répression de la manifestation des Algériens à Paris qui protestaient contre le couvre-feu qui leur était imposé, fut particulièrement féroce : deux cents manifestants furent tués et plusieurs milliers d'entre eux furent arrêtés. Après la guerre d'Algérie, les flux migratoires s'accélérent, d'autant plus qu'un million de Français d'Algérie et plusieurs milliers de harkis furent rapatriés en métropole. De 1901 à 1962, les Italiens ont représenté en France le premier groupe de population étrangère, mais leur proportion diminua à partir de 1962. L'immigration ibérique et maghrébine prit alors le relais, facilitée par la signature d'accords diplomatiques et par une nouvelle phase de croissance économique. Les Espagnols, qui émigrent pour des raisons politiques (dictature de Franco) et économiques, représentent en France, en 1968, la première nationalité étrangère avec 600 000 personnes ; ils précèdent les 565 000 Italiens présents sur le territoire français. L'arrivée des Portugais a été encore plus brutale : leur nombre est passé de 20 000 en 1954 à 760 000 en 1975. Beaucoup de jeunes Portugais quittaient leur pays pour échapper aux guerres coloniales en Angola et au Mozambique. Les Portugais furent les plus nombreux aux recensements de 1975 et 1999.

L'immigration algérienne a augmenté de façon continue jusqu'en 1982, année où elle fut la plus importante avec 805 000 personnes. Le mouvement a été encore plus spectaculaire pour l'immigration tunisienne (26 000 immigrants en 1962 et 190 000 en 1982) et surtout marocaine (31 000 immigrants en 1962 et 440 000 en 1982). Avec l'arrivée des Yougoslaves et des Turcs, l'immigration était devenue essentiellement méditerranéenne, même si se développait également une immigration en provenance d'Afrique noire. Les migrants non européens furent majoritaires pour la première fois en 1982.

Au cours des années 1970, les immigrés ont déclenché plusieurs grèves, en particulier dans l'industrie automobile, mais leur syndicalisation restait faible. À cette époque, ont ressurgi des slogans du type « la France aux Français ». Des groupuscules d'extrême droite ont multiplié les attentats, en région parisienne, contre des cafés tenus par des Algériens ou des Marocains. Il y eut plusieurs blessés graves. En décembre 1973, à la suite d'un attentat à Marseille contre le consulat d'Algérie qui a fait quatre morts, le gouvernement algérien a décidé de suspendre l'émigration en direction de la France. Dans ce contexte politique, est né le Front national, en 1972.

À partir de 1974, avec l'augmentation des difficultés économiques et la montée du chômage, le gouvernement limita rigoureusement l'entrée des étrangers et pratiqua une politique du retour. À la prime de 10 000 francs accordée, sans succès, en 1977, à ceux qui acceptaient de rentrer dans leur pays, succéda une politique de « retours forcés ».

Avant d'évoquer les changements concernant la question migratoire à partir des années 1980, il ne faut pas oublier une migration forcée à destination de la France qui s'est produite de 1963 à 1982. Au cours de cette vingtaine d'années, 2 150 enfants originaires de l'île de la Réunion ont été déportés en France dans vingt-six départements ruraux, en particulier dans la Creuse. Certains ont été maltraités ou exploités par des paysans à qui ils servaient de main-d'œuvre gratuite ; d'autres ont développé des maladies psychiatriques ou se sont suicidés. Même ceux qui ont été adoptés dans de bonnes conditions, en veulent à l'État qui voulait repeupler les départements touchés par l'exode rural. Les enfants ont été coupés de leur famille, souvent sans le consentement de leurs parents qui ne savaient pas lire, où à qui on avait fait croire qu'ils reviendraient.

4- Années 1980 : le discours sur l'immigration prend un caractère ethnique

Les acquis de la loi de 1984 qui conférait un droit à un séjour stable aux immigrants qui avaient des attaches en France ont été progressivement remis en cause par les réformes ultérieures. En effet, un nouveau discours sur l'immigration est apparu à partir des années 1980.

Dans les années 1990, la guerre dans l'ex-Yougoslavie a été à l'origine de l'arrivée en France de nombreux demandeurs d'asile, surtout bosniaques et kosovars. Par ailleurs, l'aire de provenance des flux migratoires s'est beaucoup élargie depuis, à cause des problèmes économiques et des conflits qui se sont multipliés au Proche et Moyen-Orient (Afghanistan, Irak, Syrie...) et en Afrique (Soudan, Nigeria, Somalie...). En ce qui concerne les pays dont étaient originaires le plus grand nombre de migrants avant les années 1980, on peut noter la diminution du nombre des Italiens, des Espagnols et des Algériens de 1982 à 1999. Inversement, l'immigration de travail des Marocains a pris le relais de celle des Algériens et en 1999, les Portugais étaient les étrangers les plus nombreux en France (553 000 Portugais et 504 000 Marocains). Mais la progression la plus nette depuis les années 1980 concerne les immigrants en provenance des États de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie.

Désormais, les migrants arrivent de tous les continents. Depuis le début des années 1980, les migrants non européens sont majoritaires en France et l'Afrique constitue la première aire géographique de provenance. De 1975 à la fin du siècle, la part des émigrés dans la population française s'est maintenue autour de 7,4 % et elle a augmenté jusqu'à 8,8 % en 2013, alors que, d'après un sondage, les Français l'évaluaient alors autour de 23 %. En 2013, si 235 000 immigrants sont arrivés en France, 95 000 l'ont quittée, surtout pour fin d'études ou d'emploi.

Si on s'interroge sur la politique migratoire de la France depuis la fin des années 1980, on constate, comme dans les autres États d'Europe, la volonté de choisir les migrants en fonction des besoins du pays. D'autre part, le regard ethnique tend à remplacer l'analyse sociale et, avec la montée du chômage et de la xénophobie, la question des réfugiés est redevenue un enjeu politique majeur.

Après le milieu des années 1970, la presse française a changé son discours sur l'immigration : l'expression « classe ouvrière » a pratiquement disparu. Le discours des journalistes est passé des conditions de vie des immigrés aux difficultés de cohabitation de ces derniers avec les Français. Après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, la régularisation de 110 000 « sans-papiers » provoque l'arrivée de nouveaux immigrants, Turcs en particulier, et l'opposition va non seulement dénoncer l'invasion des clandestins mais aussi exploiter l'affrontement des jeunes de la cité des Minguettes à Vénissieux en juillet 1981, avec les forces de l'ordre. Pour leur part, les journalistes de l'audiovisuel font un lien entre cet affrontement et des reportages sur les ghettos aux États-Unis et en Afrique du Sud. Quant aux journalistes du *Figaro*, ils évoquent, à propos des « Minguettes », la situation explosive dans les quartiers à forte densité maghrébine. Lors des grèves de l'industrie automobile (1983-1984), concernant une main-d'œuvre étrangère importante, le gouvernement et la presse ont accusé les grévistes d'être manipulés par les Ayatollahs iraniens car les grévistes réclamaient l'ouverture de salles de prière dans les usines.

Finalement, face à une conjoncture économique difficile, le gouvernement fut amené à suivre une politique d'immigration contradictoire : dès 1983, la lutte contre l'immigration clandestine, le contrôle aux frontières et l'aide au retour sont devenus la priorité. Une connivence s'est établie entre les décideurs et les sentiments populaires concernant les discriminations envers les immigrés du tiers-monde et spécifiquement des Algériens.

Si la loi de juillet 1984 permettait le regroupement familial, elle confirmait, par ailleurs, l'arrêt du recrutement de nouveaux immigrants. De plus, le droit d'asile était remis en cause avec le renforcement des exigences en matière de preuve de persécution. Depuis les années 1980, de rares mesures positives ont été prises en faveur des demandeurs d'asile (ex. interprétation plus large de la Convention de Genève) et les lois restreignant l'installation des migrants en

France se sont accumulées : contrôle accru sur le mariage des étrangers (2003), quotas à atteindre en matière d'expulsions d'étrangers en situation irrégulière (2004), restriction des conditions de l'immigration familiale (2006), examen de connaissance du français et des valeurs de la République exigé pour les candidats au regroupement familial (2007)... Par ailleurs, le gouvernement français utilise deux types de filtre pour restreindre le droit d'asile : d'une part, les plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile vérifient si la demande n'est pas infondée, et à un stade ultérieur de ses démarches administratives, le demandeur d'asile peut être placé en procédure accélérée si, argument le plus souvent invoqué, son pays d'origine est considéré comme sûr, c'est-à-dire respectant les principes démocratiques. Dans ce cas, et il s'agit, entre autres, des Albanais, des Kosovars et des Arméniens, il a beaucoup moins de chance d'obtenir le droit d'asile.

L'accumulation des mesures prises concernant les migrants a étoffé le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) qui, en juillet 2016, a été modifié pour la sixième fois en douze ans. Ce code donne des précisions sur les lieux de confinement et d'enfermement pour les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière, même si, officiellement, la France ne compte pas de camps d'étrangers. La loi Quilès de 1992 a autorisé la privation de liberté dans les zones d'attente des gares, des ports et des aéroports pour les étrangers dont l'entrée en France n'était pas autorisée. Par ailleurs, dès octobre 1981, afin de mieux combattre l'immigration irrégulière, le gouvernement a créé les centres de rétention administrative où les étrangers en instance d'expulsion peuvent être maintenus. La durée maximale de rétention est passée d'une semaine à 45 jours en 2011. En 2015, les CRA ont vu passer 26 294 personnes en métropole. Quand le gouvernement a créé ces centres en 1981, il a voulu en même temps installer un garde-fou et a proposé à la Cimade (centre inter mouvements auprès des évacués) une mission d'observation et d'aide aux personnes en rétention.

Cette organisation humanitaire, née pendant la seconde guerre mondiale, a assuré seule, jusqu'en 2010, une mission d'entraide dans les CRA. Par la suite, d'autres associations, comme « France Terre d'Asile », ont eu cette possibilité. D'autres organisations humanitaires (Secours catholique, la Croix-Rouge, Coallia...) jouent un rôle majeur dans la défense du droit d'asile et ont aidé, entre autre, les migrants, dans la région de Calais, devenue au cours des années 1980, un lieu de mise à l'écart des étrangers. En effet, la Grande-Bretagne a, dès cette époque, commencé à refouler des migrants en situation irrégulière, interceptés à la frontière. Par la suite (accords du Touquet de 2003), la France s'engagera à bloquer les clandestins voulant gagner l'Angleterre.

Après que les migrants eurent occupé divers espaces de la ville de Calais, fut décidé, en 1999, la création d'un « centre d'hébergement » à Sangatte, à dix kilomètres de Calais, pour accueillir, en particulier, les réfugiés de la guerre du Kosovo. De 1999 à 2002, date de sa fermeture par le gouvernement, le centre de Sangatte a vu passer environ 70 000 migrants de diverses nationalités. Après 2002, les exilés se sont installés à Calais et ses environs de même que dans divers lieux autour de la gare du Nord, à Paris. Au cours de l'hiver 2002, s'est formé le campement appelé « jungle » de Calais. (Les Afghans s'étaient repliés dans un bois, mot traduit par « jangal » dans leur langue). Il faut s'interroger sur le vocabulaire utilisé pour désigner les lieux de regroupement des migrants. Sont-ils des camps, des centres de rétention, des bidonvilles..., plutôt que des centres d'hébergement ou d'accueil ? Ce vocabulaire est sujet à polémique d'autant plus qu'en novembre 2015, le Conseil d'État a condamné les pouvoirs publics pour les conditions de vie dans ce qui restait de la « jungle » de Calais, après son premier démantèlement en 2009.

En octobre 2015, pour faire face à l'évacuation de la « jungle » de Calais, 7 400 personnes dont 2 000 mineurs non accompagnés ont été déplacés dans des centres d'accueil et d'orientation à travers tout le pays. Ces CAO sont temporaires car leurs occupants sont susceptibles d'être placés à terme dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile. Des jeunes reviennent sur Calais où l'accès au port est condamné par deux murs d'un kilomètre de long et dix kilomètres de doubles clôtures surmontées de barbelés.

Avant de conclure sur une histoire de l'immigration en France depuis la fin du XVIII^e siècle, il serait opportun d'évoquer la diaspora chinoise en France, jusque-là très discrète, qui commence à faire parler d'elle depuis les années 2010. On a vu que l'émigration chinoise vers la France a commencé pendant la première guerre mondiale. Elle s'est intensifiée à partir des années 1970 avec les réfugiés de l'ancienne Indochine française où résidaient des Chinois puis, à partir des années 1980, à la suite du passage de la Chine à l'économie de marché socialiste. Environ 600 000 Chinois résident en France en 2017, surtout en Île-de-France. Si plusieurs dizaines de milliers d'entre eux, clandestins, travaillent pour des salaires de misère, la réussite des Chinois présents dans le commerce, la confection et les professions libérales provoque la jalousie et le sentiment d'une soi-disant menace étrangère. Aussi, des Chinois ont été agressés et ont subi des vols, si bien que la communauté chinoise a manifesté pour la première fois de son histoire le 20 octobre 2010 à Paris. Le 12 août 2016, un ouvrier chinois a été frappé à mort à Aubervilliers, ce qui a donné lieu à un gigantesque rassemblement, le 4 septembre suivant, de plusieurs dizaines de milliers de personnes place de la République à Paris aux cris de : « Liberté, égalité, fraternité et sécurité ».

Si on fait un bilan de l'histoire de l'immigration en France, qu'on vient d'évoquer, on constate que cette histoire a une dimension conflictuelle et douloureuse. Ceux et celles qui se rendent à la Cité nationale d'histoire de l'immigration à Paris, ouverte depuis 2007, peuvent le vérifier en s'attardant en particulier sur deux séquences de l'exposition : « Face à l'État » et « Terre d'accueil/France hostile ». En effet, si jusqu'à la fin du Second Empire, les classes laborieuses dépourvues de droits étaient confondues avec les étrangers, il n'en a pas été de même, à partir de la III^e République, quand le peuple a disposé de droits politiques et sociaux ; on a alors distingué radicalement ceux qui appartenaient à l'État français et les autres, ressortissants d'un autre État-nation ou d'une colonie (ou ancienne colonie). Les luttes des organisations progressistes, l'intensification des échanges culturels (plus de 1 700 000 Français vivent aujourd'hui à l'étranger) et la diffusion des valeurs humanistes dans la société n'ont pu qu'atténuer la discrimination à l'égard des étrangers

CONCLUSION

La migration humaine est un phénomène mondial qui a toujours existé. L'homme n'a cessé de quitter son territoire pour diverses raisons : nécessité alimentaire, guerres, esclavage, cataclysmes climatiques... Conquêtes, invasions, colonisations et traite négrière se sont succédées. À partir du XIX^e siècle, les migrations internationales se sont amplifiées avec le départ de millions de migrants européens en direction des grands territoires peu peuplés : Amérique, Australie...

Le XX^e siècle a été marqué par la multiplication des camps d'internement et par les exodes massifs dus aux deux guerres mondiales et à la décolonisation.

Depuis les années 2000, on assiste à une forte augmentation du nombre d'exilés à cause des guerres asymétriques (guerres entre groupes armés ou entre ces derniers et des États) et des énormes déséquilibres économiques, sociaux ou écologiques de la planète. On compte en 2017, près de 245 millions de migrants dans le monde dont 20 millions de réfugiés. Toutefois, si ces migrations ont progressé en volume, elles ne représentent, depuis 25 ans, que 3 % de la population mondiale.

En tout cas, même si les pays les plus riches, dont ceux d'Europe, accueillent cinq fois moins de réfugiés que des pays comme le Pakistan ou le Liban, les États d'Europe s'inquiètent de l'arrivée des migrants et se replient derrière leurs frontières. Les barrières destinées à limiter l'immigration clandestine et les trafics, voire l'infiltration d'éléments terroristes, se multiplient. Les migrants sont soumis à visas dans les deux tiers du monde, au nom du risque migratoire. L'Australie, pour sa part, très sélective dans sa politique migratoire, pratique le triage en mer : les candidats à l'asile, Africains et Asiatiques, sont conduits dans des centres de rétention des îles de Manus et Nauru qui sont la propriété de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ancienne colonie de l'Australie. Cette dernière a promis à la Papouasie argent et infrastructures en échange de l'accueil des migrants.

En ce qui concerne la France, son histoire est traversée par la tradition d'hospitalité et aussi celle d'hostilité envers les migrants. Il existe, de nos jours, une soif de comprendre ce qui nous arrive à partir de ce passé. Après les attentats de 2015, le musée national de l'histoire de l'immigration à Paris, fut l'un des seuls à ne pas enregistrer une baisse de fréquentation.

ANNEXES

QUELQUES PRECISIONS CONCERNANT LES CARTES

Carte p. 26 : Afrique, Amérique, Asie, Océanie : routes et flux migratoires

- Les *autres flux migratoires* concernent surtout les migrations par voie aérienne.
- Les flux migratoires internes à l'Afrique, l'Amérique et l'Asie ne sont pas tous indiqués. Ils sont particulièrement importants en Afrique, où, en 2015, 15 630 000 Africains résidaient dans un pays du continent autre que le leur. Les premiers pays de départ étaient alors le Burkina Faso, puis la République démocratique du Congo, le Soudan et le Mali. La Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud étaient alors les premiers pays d'accueil.

Carte p. 27 : Afrique, Amérique, Asie, Océanie : murs et barrières

- Les murs à l'intérieur des 3 villes n'ont pas de lien spécifique avec la question migratoire, à l'exception de celui de Rio de Janeiro. Dans cette ville, la municipalité a entrepris la construction d'un mur pour séparer les favelas du reste de la ville. Le but est de limiter leur expansion.
- Sur l'île de Cuba, la ville de Guantánamo est près de la baie du même nom, autour de laquelle a été implantée, en 1903, une base navale des États-Unis, et aussi, plus récemment, un centre de détention. La ville est séparée de la baie et de ses installations par un mur long de 28 km surplombé de barbelés.
- À Bagdad, la construction d'un mur de 3 m de hauteur et d'une tranchée autour de la ville, a été entreprise en 2016, pour la protéger contre les attaques terroristes.

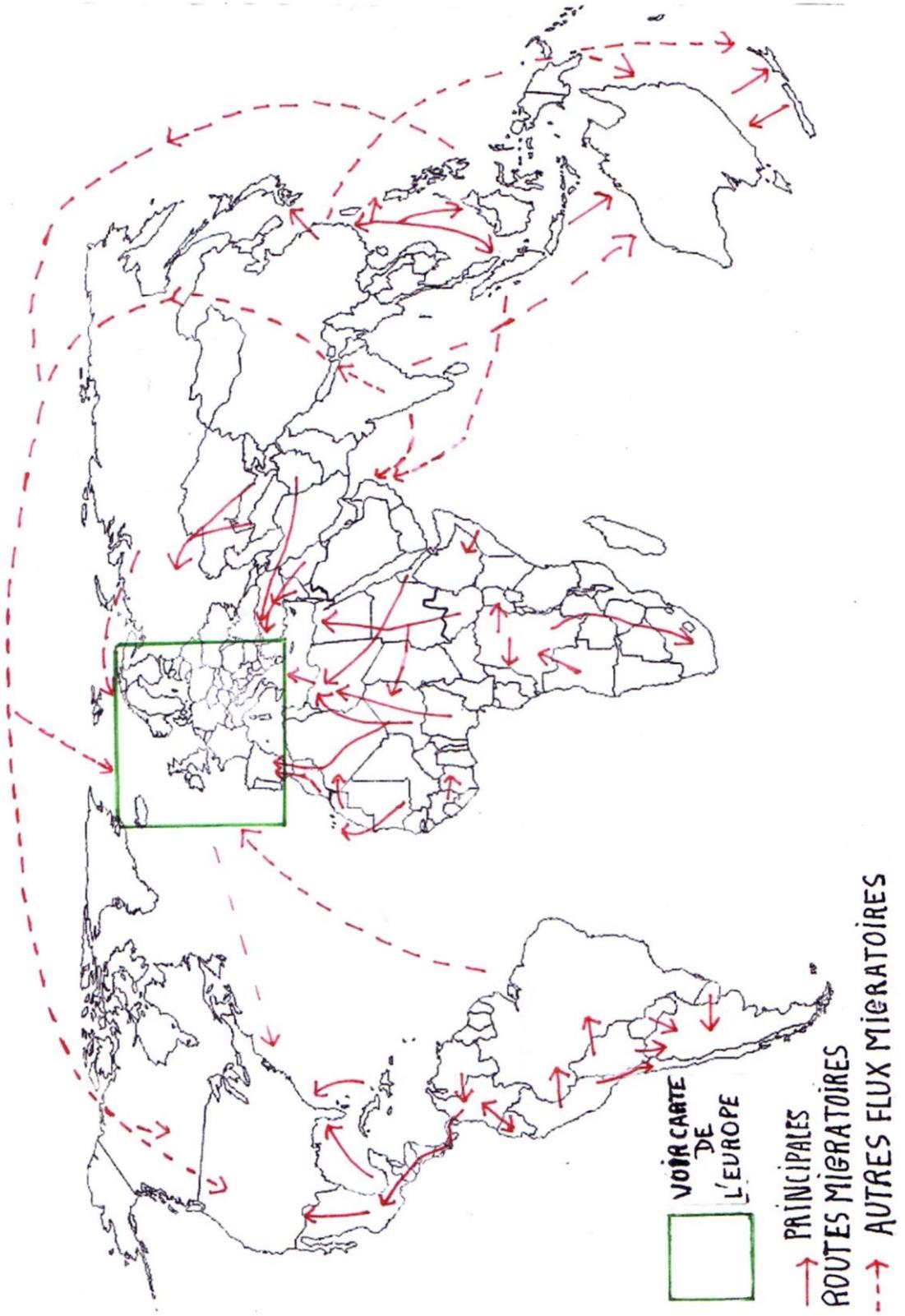
Carte p. 28 : Europe, flux migratoires et murs

- Les flux migratoires indiqués sont des flux migratoires externes, excepté ceux d'Europe du Nord-Est.
- Ostrovany est un village à l'est de la Slovaquie, dans la région de Prešov. En 2010, le conseil municipal a décidé de construire un mur autour d'une partie d'Ostrovany afin de créer pour sa population une communauté fermée et d'empêcher les Roms d'y pénétrer. D'après le maire, il s'agissait d'éviter les vols et le vandalisme. À l'extérieur, la communauté rom vit dans des cabanes, formant une sorte de bidonville.
- Ceuta et Melilla sont deux enclaves espagnoles au nord du Maroc autour desquelles on a érigé un mur afin de réduire l'immigration illégale, en provenance surtout de l'Afrique subsaharienne.
- À Belfast, comme dans d'autres villes d'Irlande du Nord, des murs séparant certains quartiers protestants et catholiques ont été construits, à la suite des conflits, depuis 1969, entre les communautés protestantes et catholiques.

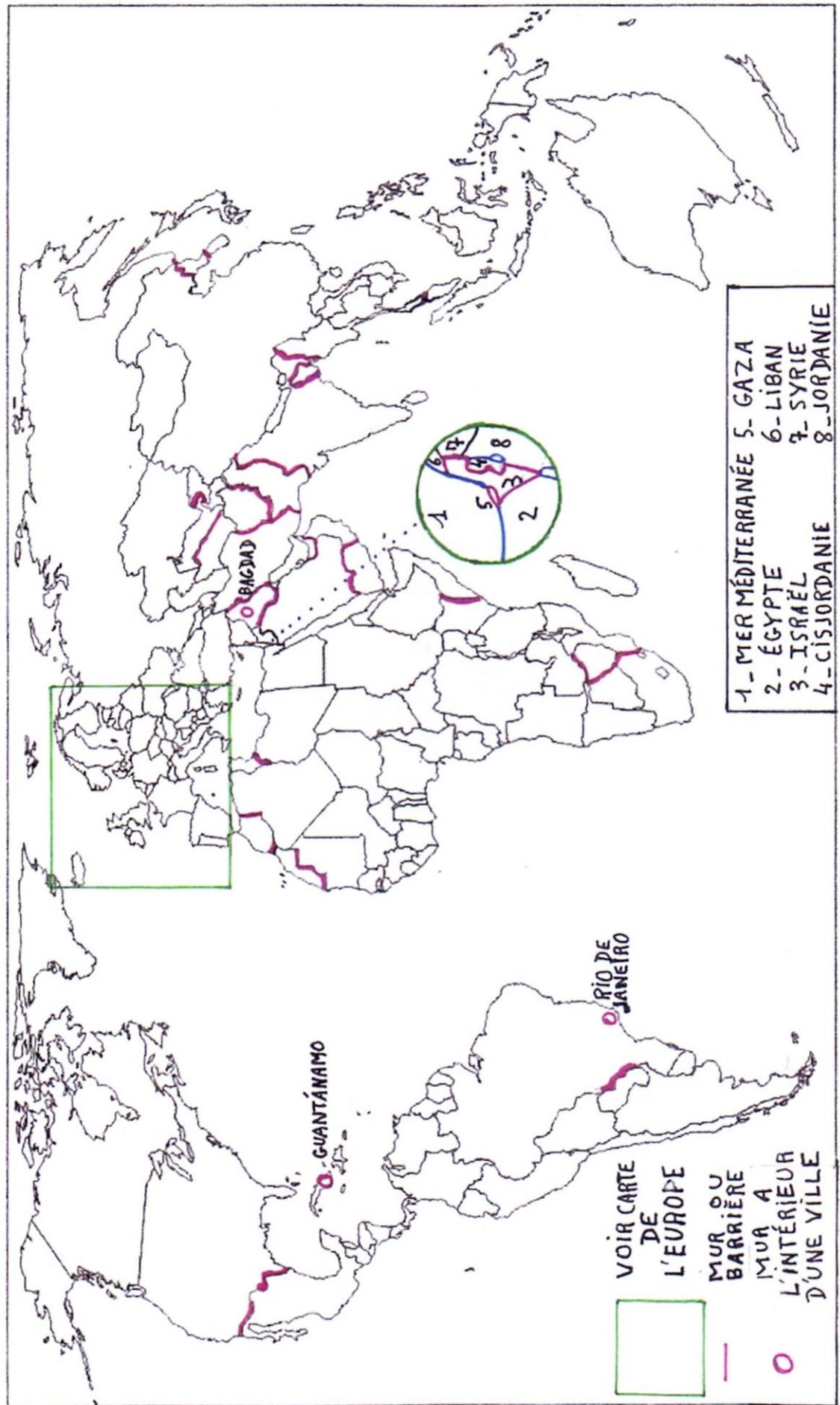
Carte p. 29 : migrations environnementales : perspectives

- Le Sahel et l'Asie centrale, à cause de la désertification, de même que la Corne de l'Afrique, subissent les effets de la sécheresse.
- La Louisiane et surtout le Bangladesh, État le plus vulnérable aux changements climatiques, sont menacés par les inondations.
- Les îles des Caraïbes sont également menacées par la montée des eaux, de même que les îles de Pacifique.
- En Chine et en Inde, les migrations environnementales sont dues à la fois aux inondations et aux sécheresses.
- Au sud de l'Alaska, les chasseurs ne peuvent plus chasser car les ours sont partis plus au nord à cause du réchauffement climatique.
- Dans l'Amazonie, la déforestation qui entraîne des sécheresses, est à l'origine de migrations environnementales.

AFRIQUE, AMÉRIQUE, ASIE, OCÉANIE : ROUTES ET FLUX MIGRATOIRES

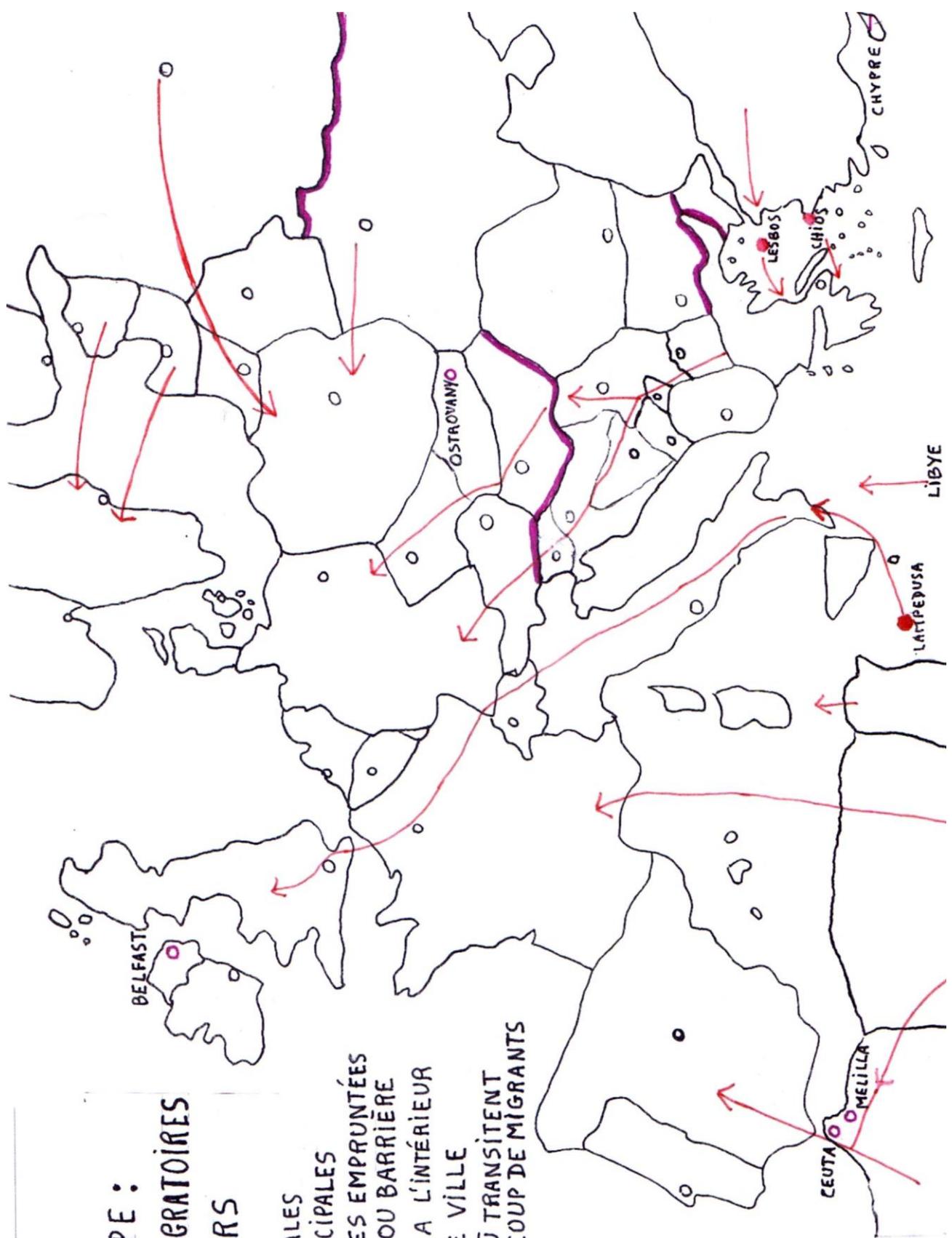


AFRIQUE, AMÉRIQUE, ASIE, OCÉANIE: MURS ET BARRIÈRES

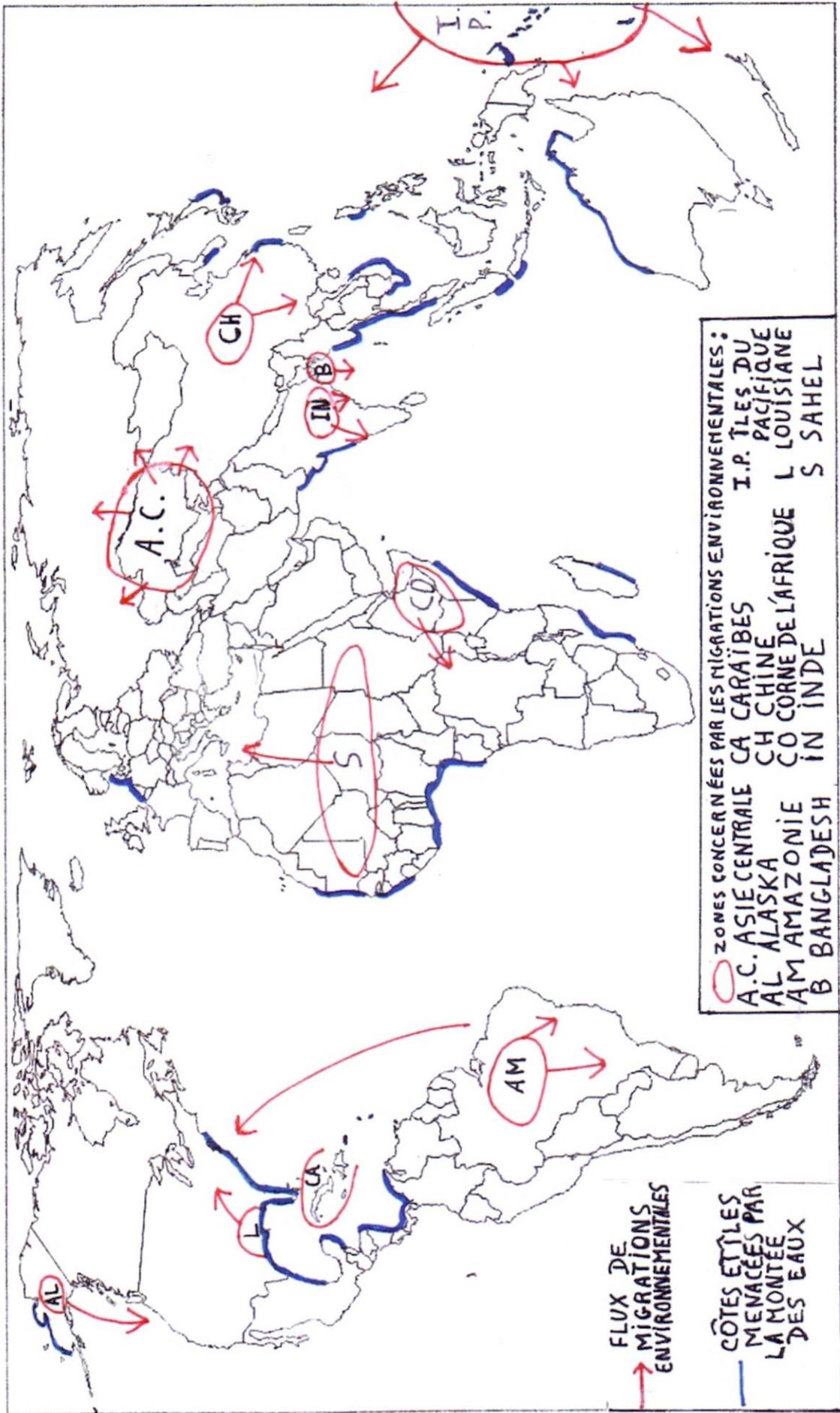


EUROPE : FLUX MIGRATOIRES ET MURS

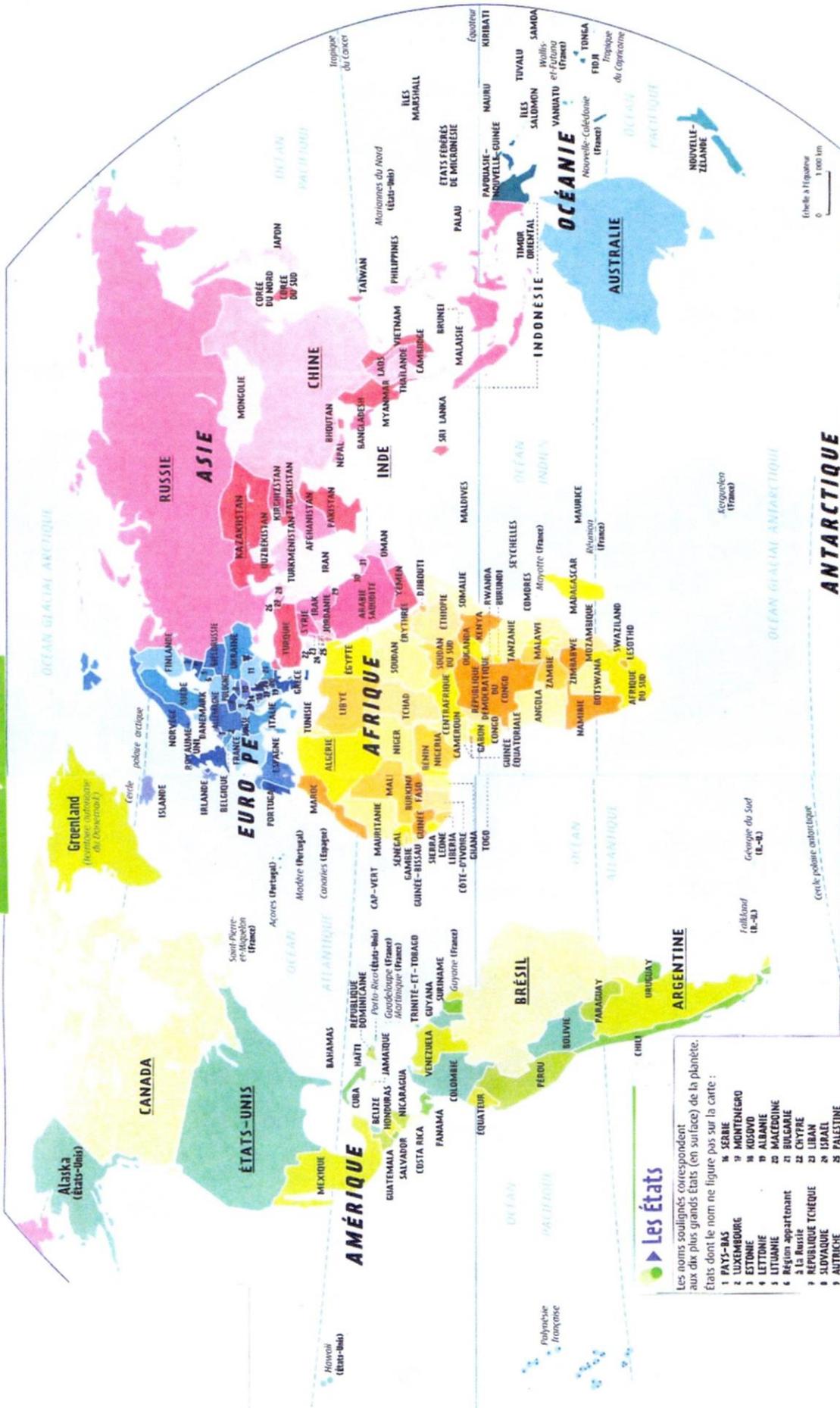
- CAPITALES
- ➔ PRINCIPALES ROUTES EMPRUNTÉES
- MUR OU BARRIÈRE
- MUR A L'INTÉRIEUR D'UNE VILLE
- ÎLE OÙ TRANSITENT BEAUCOUP DE MIGRANTS



MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES : PERSPECTIVES



La Terre, le monde



SOURCE : ATLAS DES 10-14 ANS. ÉDITION NATHAN

Les États

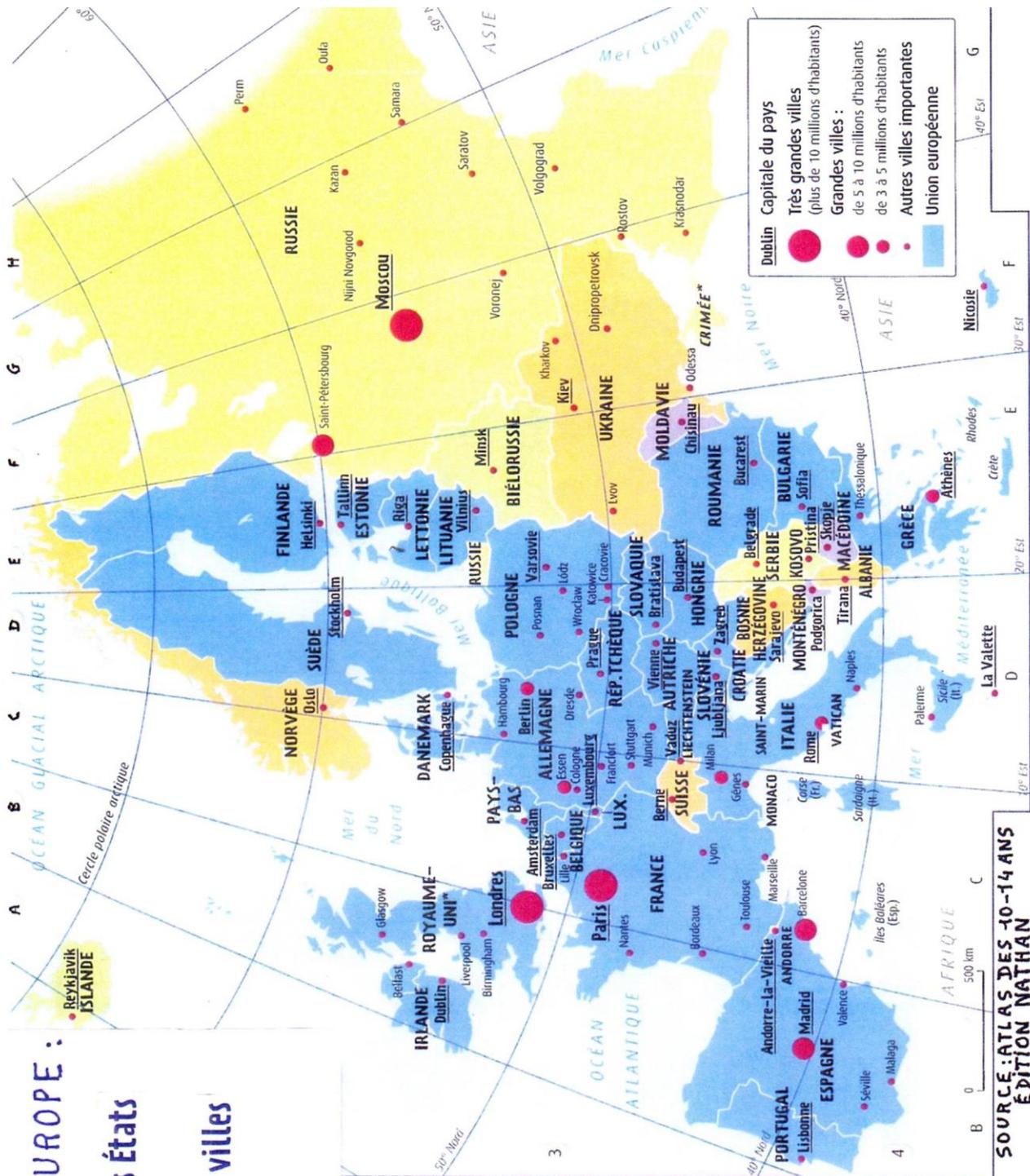
Les noms soulignés correspondent aux dix plus grands États (en surface) de la planète. États dont le nom ne figure pas sur la carte :

- 1 **PAYS-BAS**
- 2 **LUXEMBOURG**
- 3 **ESTONIE**
- 4 **LETTONIE**
- 5 **LETUANIE**
- 6 Région appartenant à la Russie
- 7 **REPUBLIQUE TCHÈQUE**
- 8 **SLOVAQUIE**
- 9 **AUTRICHE**
- 10 **HONGRIE**
- 11 **ROUMANIE**
- 12 **MOULDAVIE**
- 13 **SLOVÉNIE**
- 14 **CRÉATIE**
- 15 **BOSNIE-HERZÉGOVINE**
- 16 **SERBIE**
- 17 **MONTÉNÉGR**
- 18 **KOSOV**
- 19 **ALBANIE**
- 20 **BULGARIE**
- 21 **CYPR**
- 22 **LIBAN**
- 23 **ISRAËL**
- 24 **PALESTINE**
- 25 **GEORGIE**
- 26 **ARMÉNIE**
- 27 **AZÉRBAÏDJEAN**
- 28 **ARMÉNIE**
- 29 **KOWEÏT**
- 30 **QATAR**
- 31 **EMIRATS ARABES UNIS**

L'EUROPE :

Les États

et les villes



BIBLIOGRAPHIE

CLOCHARD (Olivier) (dir.), *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Armand Colin, 2009, 142 p.

FOTTORINO (Eric) (dir.), *Pourquoi les migrants ? Comprendre les flux de population*, Les Indispensables, 2016, 95 p.

GEMENNE (François), IONESCO (Dina) et MOKHNACHEVA (Daria), *Atlas des migrations environnementales*, Sciences PO, Les Presses, 2016, 151 p.

LEQUIN (Yves) (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Larousse, 2006.

PAPIN (Delphine) et TERTRAIS (Bruno), *l'Atlas des frontières, Murs, conflits, migrations*, Les Arènes, 2016, 139 p.

WITHOL DE WENDEN (Catherine), *La question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Sciences Po. Les Presses, 2013, 266 p.

WITHOL DE WENDEN (Catherine), *Atlas des Migrations, un équilibre mondial à inventer*. Autrement, 2016, 96 p.

HORS SÉRIE LA VIE, *De la Préhistoire à aujourd'hui. Migrations une aventure humaine*, 2016, 82 p.

Les références concernent surtout des atlas car les cartes donnent des indications majeures sur le phénomène migratoire.

*

* *

Remerciements

à Florence, Martin et Danièle
et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce cahier.

Cahier de Village de Forez n° 165

Siège social : Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison. Site : villagedeforez.montbrison42.fr

Directeur de la publication : Joël Jallon

Responsable de la rédaction : Joseph Barou

Les cahiers de Village de Forez sont publiés par le Groupe d'histoire locale du Centre Social de Montbrison

Comité de rédaction : Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Daniel Baby, Marie-Claude Baby, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Richard Bouligaud, Michelle Bouteille, Roger Briand, Pascal Chambon, Jean Chassagneux (†), Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Bernard Laroche, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Marie-Claudette Thévenet-Merle, Paul Valette, Gérard Vallet

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2018

Impression : Gravo-clés, 65, rue Tupinerie 42600 MONTBRISON

ISSN - 0241-6786